



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE
DU DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2020**

L'An Deux Mil Vingt et le dimanche 20 décembre, à 9 heures 30, les membres de la Ligue de Football de la Martinique se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et élective à l'amphithéâtre Amélie PLONGEUR au Lycée de Bellevue 97200 Fort-de-France sur convocation en date du samedi 5 décembre 2020 qui leur a été adressée par le Secrétaire Général, Jean-Claude VARRU.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Appel des délégués.*
2. *Vérification du quorum.*
3. *Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique.*
4. *Rapport moral 2019/2020*
5. *Rapport d'activités 2019/2020*
6. *Présentation du bilan financier de l'exercice 2019/2020*
 - a. *Présentation du rapport de gestion*
 - b. *Présentation du bilan et du compte de résultat et de l'annexe, de l'exercice clos le 30 juin 2020 (du 01/07/2019 au 30/06/2020)*
 - c. *Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes*
7. *Budget modificatif 2020/2021*
8. *Budget 2021/2022*
9. *Election des membres du Conseil de Ligue*

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Jean-Claude VARRU, Secrétaire Général de la Ligue de Football de Martinique.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Bonjour Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Délégués représentant les présidents, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE), mesdames, messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à notre Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 20 décembre à laquelle vous avez été conviés.

3. Vérification du quorum

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Conformément à nos statuts, je vous rappelle les dispositions de l'article 12.5 de nos statuts qui prévoient que la présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale, représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Pour votre bonne information, la Ligue de Football compte en son sein 94 clubs qui représentent un nombre total de 401 voix, ce qui indique que le quorum pour valablement délibéré est le suivant : nous devons avoir un minimum de 32 clubs présents représentant un minimum de 134 voix.

Vous avez élargé. On va vérifier ensemble le quorum. Aujourd'hui, nous avons 53 clubs présents qui représentent 290 voix. Je vais simplement nommer les clubs présents. S'il y a un club que je n'ai pas nommé, qu'il se signale pour que l'on puisse rectifier la feuille d'émargement.



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



Concacaf

Sont présents :

1. A.C Vert-Pré
2. A.S Morne des Esses
3. A.S.C Hirondelle
4. A.S.ET Basse-Pointe
5. Aiglon le Lamentin
6. Anses d'Arlet Football Club
7. Assaut de Saint-Pierre
8. Club Colonial
9. Club Franciscain
10. C.S.C Carbet
11. C.O D.S.T.
12. C.O Trénelles
13. C.S Bélimois
14. C.S Case-Pilote
15. C.S Vauclinois
16. Eclair de Rivière-Salée
17. Effort du Morne-Vert
18. Emulation
19. Espoir de Sainte-Luce
20. Etendard de Bellefontaine
21. Etincelle
22. Eveil des Trois Ilets
23. Excelsior
24. F.C Schœlcher
25. FEP Monésie
26. Golden Lion
27. Golden Star
28. Good Luck
29. J.S Marigot
30. L'Intrépide Club
31. New Club
32. New Star
33. Olympique du Marin
34. Océanic Club du Lorrain
35. Réal de Tartane
36. R.C Lorrain
37. R.C Rivière Pilote
38. R.C Saint-Joseph
39. Réveil sportif
40. ASCEF
41. Samaritaine
42. Solidarité
43. Stade spiritain
44. U.J Redoute
45. U.S Diamantinoise
46. U.S Lorinnoise
47. Avenir FC
48. Anim 'Sport
49. COTRAM BTP
50. FC Aéroport Martinique Aimé CESAIRE
51. Futsal Académie Martinique

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général

52. Melting Pot

53. MJC Floréal-Gladiators

Nous avons 53 clubs présents, comme je vous l'ai indiqué, qui représentent un total de 290 voix. Notre Assemblée Générale Ordinaire de ce dimanche 20 décembre 2020 peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Avant de passer aux points de l'ordre du jour, nous demandons aux Délégués, l'autorisation de rajouter un nouveau point à l'ordre du jour puisque nous avons omis, à l'issue du point 11 qui concerne les élections du Conseil de Ligue, de mettre « Election des membres de la LFM représentant la Ligue aux Assemblées fédérales ». C'est une obligation. Il faut que l'assemblée délibère pour nommer les membres qui seront chargés de représenter la Ligue de Football de Martinique lors des assemblées de la FFF. C'est une obligation statutaire.

On demande aux membres présents de l'Assemblée, l'autorisation de rajouter ce point 12 à l'ordre du jour.

Résolution n°1 :

Approuvez-vous la modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 12 relatif à l'élection des représentants de la LFM lors des assemblées de la Fédération Française de Football ?

Y a-t-il des délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ ***La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des membres présents***

Merci Messieurs et Mesdames.

Sans plus tarder, je passe la parole à Monsieur Samuel PEREAU, Président de la Ligue de Football de Martinique pour son mot d'accueil et de bienvenue.

Président.

4. Mot d'accueil du Président de la Ligue de Football de Martinique

Monsieur Samuel PEREAU (Président)

Merci Jean-Claude (VARRU). Je salue sportivement comme d'habitude, amicalement, l'ensemble des Délégués, femmes et hommes, présents ce matin. C'est une étape importante de la vie de notre association, cette Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur la situation économique, financière et comptable de l'institution mais également qui va procéder au renouvellement, on l'espère, du Conseil de Ligue.

Un petit mot tout de suite, pour remercier à la fois l'Education Nationale et le Chef d'établissement, Monsieur Raymond ALGER, qui s'excuse – on va y revenir tout à l'heure – qui est malade et qui ne sera pas présent avec nous. L'Education Nationale qui, par l'intermédiaire de son Chef d'établissement du Lycée de Bellevue, nous accueille une nouvelle fois dans cet amphithéâtre.

Un mot de remerciement aussi au propriétaire qui est la Collectivité Territoriale de Martinique. Je salue également tous les autres acteurs qui vont nous accompagner dans cette réunion, ce matin.

Je salue le Président du Comité Territorial Olympique et Sportif Martiniquais, Monsieur Clément MARIE qui est là à double titre puisqu'il est là en tant qu'officiel représentant le mouvement sportif et il est là



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :

Fédération Française de Football (**FFF**)

Caribbean Football Union (**CFU**)

Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (**CONCACAF**)



Concacaf

également en tant que Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Il est accompagné des autres membres qui constituent cette commission. On aura l'occasion de les citer tout à l'heure.

Je salue également Monsieur l'Huissier de justice, Monsieur SEILHAN. Le Cabinet d'huissier de Monsieur SEILHAN a été sollicité pour une prestation de vérification du bon déroulé de cette assemblée qui est, je le disais tout à l'heure, très importante. Il faut que l'on soit, en termes de garantie de fonctionnement juridique des choses, un peu encadré.

Par voie dématérialisée, vous avez entendu tout à l'heure, la voix de Monsieur BENNIS de la société OOPN, qui est le prestataire qui nous accompagne dans la tentative de formalisation d'un vote par procédé électronique. Ce n'est pas simple. On l'a annoncé tout à l'heure. Malgré tout ce qui a pu être mis en œuvre notamment avec notre correspondant informatique, salarié de la Ligue, correspondant informatique Antilles-Guyane et en liaison avec la société européenne, nous nous heurtons à des difficultés techniques qui risquent d'empêcher de pouvoir réaliser ce vote par voie électronique.

On fera le point tout à l'heure pour qu'il y ait peut-être un test qui permette de voir si tous les présents sont présents sur la plateforme et s'ils sont en capacité de voter. Si ce test n'est pas concluant, comme l'a annoncé le Secrétaire Général tout à l'heure, nous aurons un processus de vote matériel. Tout est prêt avec le matériel de vote, avec un isolement pour ceux qui le souhaitent dans le coin, à ma gauche, et également une urne qui permettra les opérations de vote notamment sur les choses les plus sensibles. Je pense notamment à l'approbation des comptes mais évidemment à la deuxième partie de notre Assemblée qui sera l'élection du Conseil de Ligue.

Comme le prévoient les dispositions réglementaires, au moment de cette deuxième partie d'assemblée, la partie élective, les personnes du Conseil de Ligue qui sont candidates pour le renouvellement du Comité vont s'effacer, en particulier le Président sortant va s'effacer, pour laisser la présidence de la réunion notamment pour sa partie élective, à un membre du Conseil de Ligue. Nous avons choisi de vous proposer que ce soit Fred MIRAM MARTHE-ROSE qui n'est pas candidat sur la liste et comme le prévoient les dispositions réglementaires, assurera la gestion de cette deuxième partie en liaison étroite et sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations électorales avec son Président, Monsieur Clément MARIE.

Voilà quelques mots introductifs. Comme il est de tradition, je vais vous inviter, avant que je rajoute quelques points, à marquer quelques instants de recueillement à la mémoire de ceux qui, de près ou de loin, ont été des acteurs du football. Je pense notamment à Monsieur SAINTE-CROIX, surnommé « Man » qui vient de disparaître, qui a été défenseur de plusieurs clubs : Aiglons du Lamentin, SPORTING Club Lamentinois, mais aussi selon les éléments que j'ai, de la Samaritaine.

On a aussi des pensées pour Madame Marthe ELOIDIN - j'ai des frissons qui me traversent – qui est décédée accidentellement, il n'y a pas très longtemps, très proche du Réal de Tartane, je crois et peut-être d'autres clubs, qui est une ancienne employée jeune de la Ligue de Football et qui a disparu dans des conditions accidentelles tragiques en laissant une famille nombreuse. D'ailleurs, au-delà du geste que les anciens employés jeunes de la Ligue ou les salariés de Ligue ont pu réaliser en termes d'aide à la famille, l'actuel Conseil de Ligue a réalisé également un geste pour aider cette famille. Nous vous proposons aussi de valider qu'il puisse y avoir un geste de la Ligue de Football avec cette symbolique de l'ensemble des Présidents et Présidentes de clubs pour que l'on puisse avoir une action forte en direction de cette famille. Peut-être aider les jeunes enfants qui sont encore scolarisés. On va, en temps voulu, proposer quelque chose.

Quelques minutes de recueillement en la mémoire également de tous les autres qui ont disparu.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée)

Merci.



Juste quelques mots pour conclure ce mot de bienvenue, pour dire que nous sommes toujours dans cette situation de crise sanitaire qui nous impacte fortement encore jusqu'à présent. Nous avons sur les recommandations de la Fédération mais également des autorités sanitaires du pays, du territoire, choisi d'organiser cette assemblée en présentiel. Il s'agit bien entendu de respecter les dispositions protocolaires relatives à la sécurité sanitaire.

Je salue l'arrivée de Madame LORDINOT, Commissaire aux comptes de la Ligue de Football.

Nous avons une salle qui a une capacité d'un peu moins de 200 personnes, ce qui est largement suffisant pour accueillir le nombre de délégués qui sont habituellement présents en assemblée. C'est pour cela que l'on avait demandé également qu'il n'y ait pas plus d'un délégué représentant les associations. Nous sommes tous des dirigeants responsables ici. Le port du masque pendant toute la réunion est obligatoire. Nous vous demandons aussi d'éviter les déplacements durant l'AGO. Nous avons prévu une petite collation et également des rafraîchissements voire un petit snacking à la fin. Il y a un prestataire qui va assurer le service. On vous demande de pouvoir assurer la distanciation, de ne pas rester à l'intérieur de la salle mais d'aller dans les jardins autour de cet amphithéâtre pour pouvoir vous restaurer et éviter de vous exposer en matière sanitaire.

Je reviendrai tout à l'heure sur quelques informations d'actualité sportives notamment qui sont des informations qui sont relativement intéressantes pour le football martiniquais, je pense notamment à la Coupe de France, si cette compétition continue.

Je vous remercie de votre attention et nous souhaite à tous et à toutes une bonne réunion dans la sérénité et le respect.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. Avant de poursuivre, je souhaite encore faire un petit rappel juridique pour vous informer que le quorum sera amené à évoluer tout au long de l'assemblée puisque nous aurons des Présidents et des représentants de Présidents qui vont arriver.

Vous signaler, toujours en matière de quorum, qu'avant de traiter le point numéro 11 de notre ordre du jour relatif à l'élection des membres du Conseil de Ligue, nous allons, à nouveau, vérifier que nous avons le quorum requis pour procéder à cette élection. C'est le rappel juridique que je souhaitais faire.

Nous poursuivons l'ordre du jour de notre Assemblée Générale et nous demandons à Monsieur le Président du CTOSMA, Clément MARIE de venir nous rejoindre pour quelques mots du Comité Territorial Olympique et Sportif de la Martinique.

Monsieur Clément MARIE.

Monsieur Clément MARIE (*Président du CTOSMA*)

Je ne serai pas long puisque je cumule deux fonctions aujourd'hui.
Bonjour à tous et à toutes. Content d'être parmi vous parce qu'il s'agit, je crois, dans le cadre associatif d'un renouvellement qui se fait sur une Olympiade, comme vous le savez. C'est une obligation qui nous est faite.

Plus particulièrement, cette Assemblée Générale qui est ordinaire et électorale nous amène à faire face aux contraintes et difficultés de la vie associative. Vie associative qui est une école de partage, une école d'échanges, une école de communication. Je crois que durant tout le temps où on a préparé cette Assemblée Générale puisque j'ai reçu la fonction de Président de la Commission de surveillance de l'organisation des élections, j'ai pu constater que tout ce que je viens de dire avait été mis en place.



Je crois que c'est bien pour la démocratie et je remercie tous ceux qui ont partagé ce moment fort de la vie associative et je dis bon vent à la liste si elle est élue. Rassurez-vous, cette commission a travaillé vraiment pour être juste et en tant que Président du CTOSMA, je remercie la Ligue de Football de m'avoir permis de partager cette aventure.

Merci de votre écoute.

(Applaudissements)

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Monsieur le Président.

Nous passons tout de suite au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit du rapport moral de la saison 2019-2020.

La parole au Président Samuel PEREAU pour quelques mots.

5. Présentation du rapport moral de la saison 2019-2020

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Je vous remercie Monsieur Clément MARIE pour ces mots.

Le rapport moral fait partie des documents qui ont été envoyés aux délégués. Je voudrais insister sur quelques points. De nouveau, sur cette crise sanitaire qui nous a lourdement frappés comme ailleurs, avec une période de confinement, avec des compétitions qui ont été arrêtées, ce qui a créé des tensions, des frustrations que l'on peut comprendre.

C'est également cet impact économique important sur les clubs parce que la situation est déjà difficile et malgré les efforts que vous faites au quotidien, c'est toujours très compliqué. Comme si cela ne suffisait pas, nous avons eu cette période difficile avec peut-être des difficultés à garder les acteurs, les licenciés au sein des clubs, des difficultés par rapport aux recettes que ce soit des recettes liées à des partenaires, des recettes de matchs, de buvette. Tout cela a été très compliqué.

L'institution Ligue au sens de centre de gestion a été aussi impactée. Nous avons quelque part, ensemble, su limiter les dégâts. Je pense notamment à notre personnel. On a pu solliciter les dispositifs qui étaient à notre disposition pour pouvoir faire en sorte que ces pères et mères de famille qui pour certains, sont là avec nous, puissent garder un équilibre social et un équilibre économique pour leurs familles.

Avec les partenaires institutionnels notamment et peut-être même certains partenaires privés, nous avons construit un dispositif qui permet de limiter les dégâts, le fameux dispositif COVID. Ce n'est pas idéal. Cela aurait pu être plus, mais je considère et je l'ai dit dans ce rapport moral, que c'est quelque chose qui permet non seulement de limiter les dégâts mais doit être étudié, quelle que soit la gouvernance qui sera là par la suite, étant quelque chose qui doit être pérennisé pour qu'à chaque début de saison, nos associations puissent avoir cette espèce d'amorce financière qui permet de démarrer la saison dans les meilleures conditions possibles.

Rien de particulier à rajouter. Simplement attirer l'attention de ce que je crois avoir dit en fin de rapport. Nous arrivons à la fin d'une saison sportive, mais surtout à la fin d'une mandature. Un grand merci à tous les bénévoles du football qui nous ont aidés, qui nous ont permis de réaliser certaines choses, qui nous ont parfois signalé des choses qui n'allaient pas, qui ont apporté à certains moments des critiques constructives.

En tant que représentant de l'institution, je souhaite que tout puisse continuer en insistant toujours sur ce point, quelle que soit la gouvernance qui viendra, dans le respect mutuel, dans l'équité, dans la transparence

et bien dire, je pense pouvoir parler en leur nom, mes camarades du Conseil de Ligue et moi-même, que nous ne sommes attachés à aucune forme de pouvoir. Notre ambition est celle du développement de notre football et de l'intérêt général mais je pense que cela doit être le cas de la majorité, sinon la totalité d'entre vous. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président.

On va soumettre à l'appréciation des membres ce rapport moral.

Résolution n°2 :

Nous soumettons à l'approbation des membres le rapport moral de la saison 2019-2020.

Y a-t-il des Délégués qui sont contre ? (*Étincelle, RC Lorrain, La Solidarité*)

Y a-t-il des Délégués qui s'abstiennent ? (*L'Hirondelle, C.S. Bélinois, L'Excelsior, FC Schalcher, FAM, Real de Tartane, L'Eclair*)

Nous procédons aux décompte des voix.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

J'avais évoqué quelques informations d'actualité, tout à l'heure. On peut profiter de ce petit délai de calcul des voix.

S'agissant de la Coupe VYV – c'est plus Georges DUQUESNAY qui devrait en parler – cette compétition que l'on peut qualifier de supérieure de Ligue qui permet la confrontation des meilleures équipes de Martinique, Guadeloupe, Guyane et peut-être bientôt Saint-Martin. Cette Coupe VYV malgré les incertitudes, les aléas, cette phase finale 2020 va pouvoir se dérouler.

Pour ce qui concerne la Guyane, l'Etoile de Matoury s'est qualifiée hier en battant un autre club de Matoury, il me semble. Il y avait un derby. Les qualifiés de la Guadeloupe sont les deux finalistes puisque la compétition interrégionale est accueillie en Guadeloupe cette année, c'est le CS Moulén et le Phare.

Pour ce qui concerne la Martinique, cela va se décider mercredi 23 au stade Louis Achille à 20 heures. Georges et Maggy ont réalisé le tirage au sort, tout à l'heure, en présence des deux clubs. Le tirage au sort à donner équipe recevante, le Club Franciscain qui sera opposé à l'Aiglon du Lamentin. Le tirage au sort, c'est presque anecdotique puisque cette finale se joue sur terrain neutre. C'est plus les dispositions liées au choix du banc, au choix du vestiaire, etc. Cela va être une très belle confrontation évidemment. Vous êtes tous invités au Stade Louis Achille pour cette rentrée finalement, après cette période de confinement.

Le vainqueur du match (Club Franciscain – Aiglon) va partir en Guadeloupe le 26 pour être opposé à l'équipe de Guyane puisque c'est le règlement de la Coupe VYV, ex Mutuelle Mare-Gaillard. Pour la popularité de la manifestation, les demi-finales opposent les deux clubs du territoire qui reçoit, en l'occurrence le Phare de Petit Canal sera opposé au CS Moulén pour la deuxième demi-finale et la première demi-finale opposera le club vainqueur (Club Franciscain – Aiglon) contre l'Etoile de Matoury.

On souhaite évidemment à notre représentant, le meilleur pour pouvoir nous représenter dans les meilleures conditions possibles. C'était pour la COVID. Les demi-finales vont se dérouler le 27 décembre et les finales le 29 décembre.

Un petit mot sur la Coupe de France. Vous avez dû entendre que la Fédération Française, je ne sais pas si c'est contre toute attente, mais a décidé de maintenir cette compétition simplement en adaptant le format. Le Comité exécutif de la Fédération a arrêté des dispositions dérogoires nouvelles et transitoires. Jusqu'aux



16^{ème} de finale, les amateurs vont s'affronter entre eux et les professionnels vont s'affronter entre eux. A partir des 16^{èmes} de finale, il y aura un brassage qui va permettre aux amateurs d'affronter les professionnels.

Le but est d'arriver à 17 clubs amateurs qualifiés. Amateur c'est National 1 jusqu'à la dernière division de District et 15 clubs professionnels de Ligue 1 et de Ligue 2, ce qui fait 32 clubs qualifiés pour organiser les 16^{èmes} de finale.

S'agissant de l'Outre-mer, il avait déjà été décidé que pour le 8^{ème} tour, notamment dans le bassin atlantique, les clubs de Guyane et de Guadeloupe s'affronteraient pour qualifier un club pour les 32^{ème} de finale. Ce match aura lieu aujourd'hui, il me semble, entre le Phare de Petit Canal qui jouera contre l'US Sinnamary pour désigner le club qualifié qui ira en 32^{ème} de finale.

Il avait été arrêté par la Fédération que le qualifié du 7^{ème} tour martiniquais, serait reversé dans le poule de clubs de National 1, 2, 3. Nous étions montés au créneau par rapport à cette affaire puisqu'on considérait qu'il y avait une inégalité de traitement puisque nos amis de Guadeloupe et de Guyane affrontaient au 8^{ème} tour un club de Régional 1 et nous, nous étions rebasculés dans les clubs de National. On a écrit. On a formalisé cela. On a dit au Comité Exécutif que nous ne sommes pas d'accord. Si cela doit se faire, nous demandons qu'il y ait un plafonnement de l'opposition qui nous sera donnée en National. On avait demandé un plafonnement à la National 3.

Cette semaine, c'est Georges qui a participé à cette réunion en visioconférence avec la Fédération. Nous avons eu l'information que compte-tenu du nouveau dispositif et compte-tenu des difficultés d'organisation de cette Coupe de France avec l'Outre-mer et compte-tenu, j'imagine, des interventions que nous avons faites, le qualifié martiniquais du 7^{ème} tour sera exempté du 8^{ème} tour et il va entrer directement en 32^{ème} de finale contre le vainqueur Guadeloupe-Guyane. Cela veut dire que le vainqueur du match Samaritaine – Club Franciscain qui devrait se dérouler à la mi-janvier – une date a été proposée – sera automatiquement reversée en 32^{ème} de finale contre le vainqueur du match Phare- Sinnamary avec évidemment, pour l'un de ces clubs Antillo-Guyanais, la possibilité, de manière historique, d'intégrer les 16^{èmes} de finale de la Coupe de France contre, très certainement, un club professionnel.

Je pense que c'est une très bonne nouvelle. Evidemment, c'est sous réserve que les choses se maintiennent par rapport à la situation sanitaire. D'autres informations tout à l'heure.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Nous avons le résultat du vote. Je vous rappelle que nous avons un total de 305 voix actuellement. Le vote a donné le résultat suivant :

Pour	266 voix
Contre	11 voix
Abstention	28 voix
Total	305 voix

➤ Le rapport moral de la saison 2019-2020 est adopté à la majorité des membres

On passe au point suivant de l'ordre du jour, le point n°6 qui est la présentation du rapport d'activité de la saison 2019-2020 que vous avez tous reçu.

6. Présentation du rapport d'activité de la saison 2019-2020

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Il a été rédigé par le Secrétaire Général avec l'ensemble des commissions, l'ensemble de l'administration.

Y a-t-il des observations avant de passer au vote sur ce rapport d'activité ?

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. Pas de demande de prise de parole.

On passe au vote.

Résolution n°3 :

Y a-t-il des Délégués qui sont contre le rapport d'activité ? Zéro (0)

Y a-t-il des Délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Le rapport d'activité de la saison 2019-2020 est adopté à l'unanimité des membres**

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

Il s'agit de la présentation du bilan financier de la saison 2019-2020 qui comprendra la présentation du rapport de gestion, la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que la présentation du rapport de Madame la Commissaire aux comptes.

Je vais passer la parole au Trésorier général, Alex ULLINDAH.

7. Présentation du bilan financier de la saison 2019-2020

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Merci Jean-Claude (VARRU) de me passer la parole.

Bonjour à toutes et à tous. Je suis amené à vous présenter les comptes de l'exercice 2019-2020 et vous rendre compte de l'activité de la structure.

Vous avez été destinataires des comptes annuels, du rapport de gestion, des annexes et des budgets prévisionnels. Je pense que vous les avez vérifiés, vous les avez lus, vous en avez pris connaissance et que des questions seront posées tout à l'heure.

Pour ma part, j'ai choisi d'aller à l'essentiel au travers quelques slides que je vais vous présenter.

Le Président a rappelé le contexte, mais il n'est pas inutile de le dire. C'est vraiment une gestion particulière dans un contexte exceptionnel. Pourquoi nous disons cela ? C'est d'abord à cause de la crise COVID, l'arrêt des compétitions, la protection des salariés dont a fait état le Président et des utilisateurs de la Ligue. Il a fallu tout mettre en œuvre pour éviter de mettre en danger, l'avenir de nos collaborateurs.

La crise COVID nous a amenés à mettre en place un fonds de solidarité au bénéfice de l'ensemble des clubs de plus de 400 000 €.

L'autre élément que je vais porter à votre connaissance c'est, vous le savez, mais il n'est pas inutile de le rappeler, le Tribunal de Grande Instance a statué le 19 septembre 2019 sur la sortie du plan de continuation qui nous a occupés pendant ces dix dernières années avec des annuités qu'il fallait impérativement respecter à une date qui était le mois de mars de chaque année. C'étaient des annuités extrêmement lourdes de l'ordre de

90 000 € à 100 000 €. Nous avons une progressivité dans les taux qui nous était accordée. Cela s'est bien passé. On peut se féliciter. On doit se féliciter. Cela n'a pas été une partie aisée.

Troisième élément pour marquer la gestion particulière et le contexte exceptionnel dans lequel on était. C'est un exercice atypique que nous avons mené. Comme vous, Présidents de clubs, nous avons été sur le front durant toute l'année. Exercice atypique pour deux raisons majeures.

La première c'est qu'en réalité, nous n'avons pas travaillé sur 12 mois, nous avons travaillé exactement sur 9 mois d'activité. Atypique en ce sens également, je l'ai dit, nous étions sur le front. Il a fallu monter des dossiers dans des délais extrêmement courts tant avec la DIECCTE, l'ASP qu'avec la CTM et les structures internationales et nationales pour voir dans quelle mesure nous pouvions contenir les dégâts qui nous affectaient.

Je vais faire un exercice très simple. Je vous ai dit que j'irai à l'essentiel. Je vais vous faire une **présentation rapide du compte de résultat** que vous avez dans les documents qui vous ont été remis, en passant en revue, les produits, les charges et les résultats. C'est volontairement que j'ai mis des flèches qui vont vers le bas. Tout simplement pour marquer le fait que tous ces trois axes sont en baisses.

D'abord les produits. On vous rappelle qu'ils s'élèvent à 1 935 577 €. C'est ce chiffre que je voulais faire ressortir. C'est une baisse de 31% que nous avons enregistrée dans nos produits. En euro courant, vous l'avez dans vos dossiers, cela représente 865 093 €. C'est pour les produits. Vous avez des éléments qui sont illustrés avec les trois exercices dans les différents camemberts. Je n'insiste pas. Ces produits sont composés de recettes sportives, des autres recettes, des subventions, des fonds dédiés, des produits divers et des transferts de charges essentiels.

Je propose d'aller voir un peu plus loin la suite. Je voulais que l'on fasse un focus sur deux choses : les subventions. Elles représentent 56% dans le budget de l'exercice concerné. Cela se monte, par conséquent, à 1 098 000 €. Les principaux pourvoyeurs de fonds – vous les avez dans l'histogramme - dans l'ordre de priorité : la FIFA, la CONCACAF, la CTM et les autres suivent : la FFF et l'Etat au travers de la DDJS.

Vous avez au milieu un slide qui vous souligne la diminution des subventions. Mais on a réussi à contenir les choses, comme on l'a dit tout à l'heure, puisque la baisse de nos subventions est de l'ordre de - 28%.

Deuxième focus sur lequel je voulais mettre l'accent : les recettes sportives. Elles ont baissé pour les raisons que l'on a indiquées tout à l'heure. Elles sont de l'ordre de 15%. C'est intéressant de passer en revue les années précédentes. En 2018, nous avions 26%. Nous avons déjà une baisse des recettes sportives. Nous avons réussi à les stabiliser pour les faire remonter à 0,33% à l'exercice précédent. Mais là, pour les raisons qui ont été évoquées, nous replongeons à -15%. Ces recettes sportives représentent dans le budget global, 7% des produits.

Les autres aides. C'est la même mécanique. J'ai voulu simplement vous remettre à l'esprit ce que vous avez lu. Ces autres recettes s'élèvent à 549 098 €. Cela concerne les licences, les amendes et les cotisations. Vous les avez dans l'histogramme. Cela représente 28% du budget total.

Nous avons vu les produits, nous passons maintenant aux charges. Nos charges s'élèvent à 2 069 494 €. Nous avons également une baisse de 18%. Vous avez toute une série de camemberts, graphiques qui vous donnent les évolutions, les tendances.

Je vous propose de passer aux autres achats. Même mécanique. Autres achats, c'est le premier poste de dépenses qui recouvre justement tout ce qui est déplacement, hébergement, les frais officiels pour les matches. Cela s'élevait en 2019-2020 à 844 154 €. Nous enregistrons une baisse de 10 points environ.

Les charges de personnel, c'est le deuxième poste de charges d'exploitation de l'institution qui s'élèvent à 530 474 €. C'est un poste sur lequel nous restons en vigilance permanente parce qu'on sait comment cela peut très rapidement dérapier. Ce que l'on relève c'est qu'il y a une stabilité. Nous avons une augmentation de l'ordre de 1%. Au final, nous pouvons affirmer qu'il y a une maîtrise de ce poste. Ces frais de personnel représentent dans le budget 26%. Encore une fois, j'aime bien parler ratio, c'est un ratio qui est convenable, qui est admis, on va dire.

Le résultat d'exploitation, au vu de tout ce que je vous ai présenté et que vous avez dans les dossiers qui ont été transmis, est déficitaire de 113 738 €. Pour rappel, les produits, la baisse de 31% et les charges, la baisse de 18%.

Le résultat financier est négatifs de 1 113 €. Le résultat exceptionnel est positif de 62 273 €. Cela nous donne un résultat net de 52 577 €. Pour mémoire, on vous rappelle que l'exercice précédent, nous étions excédentaires de 213 418 €.

Je me dois de dire que nous pouvons nous féliciter de ce résultat. Si nous n'avions pas pris les mesures – éléments explicatifs dans le dossier – cela aurait pu être pire. Globalement, c'est un déficit qui est contenu, qui encore une fois, aurait pu être autrement plus important.

Voilà pour le compte de résultat. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à Madame RHINAN, tout à l'heure, à l'expert-comptable, Monsieur CHRISTINE que j'ai oublié de saluer et moi-même.

Nous attaquons l'autre état financier qui est **le bilan**.

Vous avez ce traditionnel graphique que vous connaissez : actif et passif. Je vous propose d'aller directement dans les chiffres relatifs à l'exercice qui nous concerne.

Un bilan qui s'élève à 1 831 619 € en actif et en passif. Deux enseignements majeurs que je voudrais vous entretenir. C'est d'abord la trésorerie qui s'est améliorée puisqu'elle s'élève à 447 738 € avec une précision que je dois vous donner immédiatement. Ce sont des dotations qui sont arrivées quasiment en fin de clôture.

La trésorerie a quasiment doublé par rapport à l'année précédente. Je rappelle que le bilan – je ne l'ai pas dit – à l'inverse de tout à l'heure, le compte de résultat qui représente l'année spécifique, là il s'agit on va dire d'un bilan patrimonial qui représente la totalité de la vie de l'institution. Je vous rappelle que nous sommes à la 67^{ème} année de la Ligue de Football de la Martinique. C'est une trésorerie qui est correcte, on va dire qui est conséquente.

Deux enseignements sur le passif : le premier, ce sont les capitaux propres du fait du déficit de l'exercice (52 000 €) qui ont un peu diminué de 5,36%. A souligner également un élément important : une baisse significative des dettes pour cause le plan de continuation mais également nous avons fait le forcing pour mettre nos factures qui étaient un peu en retard du fait des années précédentes. Nous avons rattrapé. Cela représente quand même 50% de baisse du montant de la dette.

Voilà pour ce qui est du bilan. Il y a deux parties qui sont obligatoires dans un rapport de gestion. Vous l'avez dans le document, je vais simplement les rappeler. Le Président les a abordées un petit peu.

Les évènements qui sont survenus depuis la clôture de l'exercice c'est-à-dire depuis le 30 juin 2019 :

- La persistance de la crise COVID - c'est implacable, on a continué, après le 30 juin, à être impactés par les conséquences de la crise.
- Le nouveau format des compétitions 2020-2021 - cela a fait l'objet d'une concertation très étroite avec les présidents de clubs. Il y a eu des réunions techniques. Dans des temps records, nous avons été en capacité de sortir un nouveau format des compétitions R1, R2, R3.
- La création d'une section d'excellence sportive - peut-être que le Président va en parler

- La création du CERFA¹ - le Président en a parlé.
- La pérennisation des emplois - c'est véritablement un de nos objectifs prioritaires.
- L'organisation des opérations électorales de renouvellement.

« Tourner vers demain » c'est l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir :

- Signaler la pérennisation du dispositif d'aide exceptionnelle aux clubs - on envisage, un peu à l'image de ce que nous avons fait avec le fonds de solidarité, de remettre en place un dispositif, après discussion avec vous.
- Le projet Inser'Foot – deuxième action stratégique importante.
- Evolution de la Direction Technique Régionale (DTR) – j'ai vu passer tout à l'heure Mario BOCALY.
- Finalisation de l'organisation des services de la LFM – nous avons engagé un gros processus, on souhaite le terminer prochainement.
- L'intégration de la FIFA.

Voilà les perspectives que nous aurons pour demain.

Je vous remercie de votre attention. Encore une fois, il s'agissait d'aller à l'essentiel puisque vous aviez tout le détail des différents rapports que j'ai voulu ramasser au travers de quelques slides.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Trésorier pour cette présentation du rapport de gestion. J'ai vu des mains levées.

Nous allons passer la parole le moment venu. Nous demandons à Madame la Commissaire aux Comptes de bien vouloir venir nous rejoindre ainsi que Monsieur l'expert-comptable et la comptable pour répondre aux éventuelles questions.

Mais avant de passer la parole aux Délégués, nous allons demander à Madame la Commissaire aux comptes de bien vouloir nous présenter son rapport.

Madame Frédérique LORDINOT (*Commissaire aux Comptes*)

Bonjour à tous et à toutes.

Avant de vous donner lecture de mon rapport, je souhaiterais faire un point d'ordre sur la méthodologie, à savoir que les comptes qui vous ont été présentés par le Trésorier ont été établis par un cabinet d'expertise comptable, le Cabinet Christian CHRISTINE. Ce Cabinet fait l'objet de contrôles par le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la Martinique et il m'appartient, en tant que Commissaire aux comptes de formuler une opinion sur les comptes qui viennent de vous être présentés. Mon Cabinet lui-même, fait l'objet de contrôles par le H3C, c'est-à-dire le Haut-Commissariat aux Comptes qui est composé essentiellement de magistrats. Ce point étant formulé, les comptes ont été arrêtés par le Conseil de Ligue sous les réserves que je vais vous présenter.

S'agissant du contrôle interne mis à la caisse. Des écarts de caisses ont été constatés liés à une insuffisance de contrôles durant cet exercice. Par ailleurs, l'organisation générale ne s'appuie pas suffisamment sur un tableau de bord, un schéma de programmation détaillé des actions permettant un partage d'informations et le suivi de l'exécution de la subvention à compter de son attribution. Des outils de gestion adaptés restent nécessaires pour améliorer le contrôle des actions notamment une comptabilité analytique qui existe mais qui devra être complétée du temps d'activité réel.

¹ **CERFA** : Centre de Formation des Régions Françaises d'Amérique

En effet, la croissance forte constatée en termes d'actions et de diversification des financements n'est pas corroborée par une organisation adaptée. En clair, il faut améliorer la structuration.

En l'absence de dispositifs d'analyse en amont des primes qui sont allouées aux joueurs de la Sélection Seniors, c'est-à-dire un tableau de rapprochement entre les frais engagés et la planification des matchs, le risque notamment au plan social n'est mesuré qu'en fin de contrôle.

Enfin, au plan juridique, la convention entre la FIFA et la Ligue de Football de Martinique doit être sécurisée au regard des dispositions du programme FIFA Forward.

Sans remettre en cause l'opinion que je viens de vous exprimer, je voudrais aussi attirer votre attention sur des points qui sont exposés dans l'annexe. L'annexe est aussi importante que le bilan et le compte de résultat, notamment sur des montants qui figurent en charges exceptionnelles - vous avez le détail à l'annexe - l'exécution à échéance du plan de continuation – ce qui me semble très important. Nous sommes sortis du redressement judiciaire.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait qu'il y a un litige avec l'URSAFF qui représente un montant de 190 000 € et que, par mesure de prudence, je n'ai pas souhaité faire passer dans les comptes de la Ligue, sinon les comptes seraient excédentaires, parce qu'il nous faut des éléments complémentaires pour pouvoir être certain d'avoir liquidé et que nous ne serons pas redevables de cette somme. C'est uniquement par mesure de prudence pour respecter la règle.

Pour la première fois, il y a des écarts de conversion qui ont été calculés et comptabilisés.

Conformément aux conventions, notamment celle avec la Collectivité Territoriale de Martinique, les billets de matchs offerts ont été valorisés et comptabilisés.

Voilà pour le rapport sur les comptes annuels.

S'agissant du rapport spécial, il nous appartient de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé, à savoir que les personnes concernées sont Madame Sophie LEGROS, Messieurs CABRERA, DESROSES, NANDOR, PLATON, PIERRE-LOUIS et ULLINDAH en leur qualité d'administrateurs et également de formateurs occasionnels dans le cadre du parcours fédéral de formation qui a été mis en place par l'institut de formation national du Football.

Les sommes suivantes ont ainsi été perçues :

- Madame Sophie LEGROS : 340 €
- Monsieur Stéphane CABRERA : 280 €
- Monsieur Alex ULLINDAH : 160 €
- Monsieur Jean PIERRE-LOUIS : 80 €
- Monsieur Pierrot NANDOR : 140 €
- Monsieur Lionel DESROSES : 60 €

- Monsieur Michel PLATON : 80 €

Pour un total de 1 140 €.

J'en ai terminé. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Madame la Commissaire aux comptes.

Nous allons demander aux délégués s'ils ont des observations. J'ai vu qu'il y avait déjà des mains levées. On va commencer par la première main que j'avais vue, celle du représentant de l'Eclair, Daniel REMAN et ensuite le Président de l'Etincelle, Ernest EUPHROSINE, le RC Lorrain et le Réal de Tartane.

Je vous signale que notre Assemblée Générale fait l'objet d'un enregistrement et d'un procès-verbal in extenso. Nous allons vous passer le micro pour intervenir à chaque fois. Veuillez-vous présenter (nom et club) pour que dans le procès-verbal on sache bien qui parle. Merci.

Monsieur Daniel REMAN (*Secrétaire général de l'Eclair Football*)

Je voulais poser une question concernant les subventions accordées. Monsieur le Trésorier a dit que les subventions ont diminué de 28%, si j'ai bien entendu. A mon avis, il faut faire une lecture différente. La comparaison doit être faite entre les subventions de 2018 et 2020 dans la mesure où le motif principal de la diminution de la subvention entre 2020 et 2019, c'est le fait qu'il y avait une subvention exceptionnelle (subvention du CFU²). C'était uniquement pour une année. La subvention de la CFU de 187 000 €, cela ne va pas revenir. C'était exceptionnel pour une année.

Mais quand on regarde les subventions des années précédentes, on se rend compte que les subventions ont augmenté de plus de 400 000 €. Le fait de dire que les subventions ont diminué de 28%, cela me gêne, Monsieur le Trésorier. J'aurais préféré une autre lecture parce qu'on se rend compte que la subvention de la FIFA qui était de 297 000 € est passée quand même à 411 000 € en 2020. Il y a aussi la subvention du CNDS³ qui a augmenté de plus de 60 000 €. Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que les subventions ont diminué.

Par rapport aux années précédentes, la subvention est de 56% du total des recettes d'exploitation, ce qui n'a jamais été atteint. Auparavant c'était 50%, 52%. Là cela monte à 56% par rapport au total d'exploitation. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la lecture que vous faites de cette partie. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci. La parole au Président de l'Etincelle.

Monsieur Ernest EUPHROSINE (*Président de l'Etincelle*)

Bonjour à tous. Je vais quand même retourner sur les dires du Secrétaire qui a dit qu'il nous donne le micro pour pouvoir inscrire au procès-verbal. Le 11 juillet nous avons fait des interventions. Nulle part, je n'ai retrouvé les interventions du 11 juillet.

Nous sommes actuellement en décembre, c'est Noël. En juillet, nous étions excédentaires de 213 418 €. Cette année, du moins pour les comptes jusqu'au 6 juin, nous sommes déficitaires de 52 557 €. Mais nulle part, je ne retrouve l'écriture des 213 418 €. Pourquoi il n'y a pas eu une fongibilité ou un transfert de cette somme d'une année à l'autre, quelque part, pour que l'on puisse équilibrer les comptes ? J'ai cherché, je ne l'ai vu nulle part. Je ne sais pas si vous le gardez dans des comptes de réserve à vous.

² **CFU** : Caribbean Football Union

³ **CNDS** : Centre national pour le développement du sport

Par contre, vous avez dit sur les salaires et traitement qu'il y avait 26%. C'est bien cela ? J'ai regardé, il y a 20,85%. J'ai calculé, j'ai vu 19,45% pour la rémunération du personnel, congés payés : 0,70%, prime de transport : 0,31%, indemnités et avantages divers : 0,49% et indemnités activités partielles : 1,29%. Quand je calcule tout cela, cela me donne 20,85% et non 26%. Je ne sais pas, peut-être que je n'arrive pas à compter jusqu'à 26%. Essayez de me donner une explication parce que je n'ai pas compris. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci. La parole au RC Lorrain.

Monsieur Robert MICHALON (*RC Lorrain*)

Bonjour à tous. Merci de votre attention.

Messieurs les membres du Comité Directeur de la Ligue, Messieurs les Présidents d'associations, nous avons eu les informations du bilan annuel d'exploitation de la Ligue. A mon opinion personnelle, je ne suis pas d'accord et je ne vais pas le voter. Pour quelle raison ? Parce que ce bilan ne présente pas un déficit. Je serais plus en position positive qu'en position négative pour des précisions simples.

A la lecture, il nous est présenté un produit d'exploitation de 1 955 757 € et une charge de 2 069 494 €. Le premier constat serait de dire, comme l'a informé le Trésorier, que nous avons démarré en saison COVID 2019-2020 avec une note excédentaire de 213 418 €. La Commissaire aux comptes nous confirme qu'il y a une pénalité non réclamée de 190 439 € alors que dans les comptes précédents, le Commissaire aux comptes disait que cette somme devait être réclamée dans l'année civile.

Par contre, si nous retenons une chose, en début de l'année COVID, nous savons bien que nous n'aurons pas terminé sur une note de 12 mois notre activité. Il faudrait, avec toute précaution gardée, porter une réserve à l'exploitation.

En faisant l'analyse suivante de la position excédentaire plus les pénalités, cela nous ramènerait à un montant de 403 857 €. Faisons une opération simple d'un tiers de ce montant en l'injectant aux produits d'exploitation. Cela nous ramènerait à un bénéfice de 20 882 €.

Pour rassurer cet effet, les comptes actif et passif seraient bien équilibrés. Pour ceci, Messieurs, je vous ai porté l'information. N'allez pas dire que vous ne saviez pas et que vous ne comprenez pas. Je comprends que tous, nous, Présidents d'associations et voire membres du Comité Directeur, nous ne sommes pas suffisamment formés mais nous avons par moment une bonne compréhension de la lecture et de la visibilité d'un compte d'exploitation. Merci. C'est à vous d'en choisir.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci délégué. La parole au Réal de Tartane.

Monsieur Yves -Marie SEJEAN (*Président du Réal de Tartane*)

Bonjour à toutes et à tous. Comme Monsieur MICHALON a pris une partie de ce que j'allais dire, je ne vais pas revenir dessus. Par contre, je vais intervenir sur certaines choses que je n'ai jamais comprises. Je parle notamment des démissions que ce soit intérieur ou extérieur. J'aurais bien aimé savoir à qui profite le crime c'est-à-dire qu'il y a eu des joueurs qui sont partis de chez moi. Cela a été payé à la Ligue. Il y a des joueurs qui revenaient de France qui sont partis de chez moi pour un laps de temps, effectivement, j'ai payé une démission de France. La France ne réclame pas d'argent aux clubs. J'aurais bien aimé savoir dans quelle partie de votre comptabilité, cet argent qui devait être remis à la métropole, la i yé.

J'ai eu quelques joueurs de Lestrade. J'ai payé les démissions. Le Club de Lestrade n'a jamais reçu leur part. A qui profite le crime encore ? On ne nous dit rien du tout. Pas mal de clubs sont dans la même situation que moi. J'ai pris la partie qui me concerne en disant que cet argent, la i yé ? Nous, les Présidents, en général,

nous sommes des vaches à lait. On va le répéter encore, une fois de plus. Je demande une explication entre la France et la Martinique. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. On va commencer par faire une première vague de réponses.

Avant de passer la parole au spécialiste des finances, je voudrais répondre à l'intervention du Président de l'Étincelle concernant les procès-verbaux des Assemblées Générales.

Pour votre bonne information, depuis que nous sommes aux affaires, nous avons tenu 26 assemblées générales. Sur les 26 assemblées générales, aujourd'hui 22 ont déjà fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale. Il reste 4 procès-verbaux qui vont vous être soumis lors des prochaines assemblées générales. Là-dessus, il n'y a aucun mystère, Président.

26 assemblées générales, 164 réunions de Conseil de Ligue, 1 300 réunions de commissions qui font l'objet de procès-verbaux. Si on a un retard de 4 assemblées, permets que tu puisses m'accorder cela, puisque c'est le boulot du Secrétaire Général mais les choses ne sont pas cachées, elles sont toutes en transparence et je rappelle, pour votre bonne information, que tous les procès-verbaux des Conseils de Ligue ont l'obligation d'être publiés sur le site internet de la Ligue et que la Ligue de Martinique fait partie de l'une des rares Ligues de France à systématiquement mettre en ligne ces PV. Sur ce point, j'ai éclairci ton observation.

Je passe la parole au Trésorier pour la suite des réponses.

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Attends, délégué. On vous a écoutés. Comme ce n'est pas un débat entre toi et moi, on va te passer la parole mais on fait les choses dans l'ordre, de manière structurée. On laisse le Conseil de Ligue répondre aux observations et après, si tu souhaites la parole, on va te passer la parole. Merci.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Merci Jean-Claude (VARRU). Effectivement quatre questions posées. Avec l'appui de l'expert-comptable et de Madame RHINAN, la Responsable comptable, nous allons tâcher d'y répondre.

Sur la première question : les subventions accordées. Pourquoi 28% ? Je renvoie à la page 10 du rapport de gestion. La variation de 28% s'explique sur le total des deux exercices, c'est-à-dire l'exercice 2020 rapproché de l'exercice antérieur 2019. C'est mécanique.

Bien sûr, je n'ai pas voulu vous assommer de chiffres. Tout le détail, vous est donné dans cette fameuse page 10. Effectivement, la CFU est une dotation exceptionnelle que nous avons perçue de 187 000 €. C'est clairement indiqué mais le propos était non pas de rentrer dans le détail de chaque financeur mais de dire que globalement nous enregistrons une baisse de -28% par rapport à l'exercice précédent. Vous avez toutes les réponses là-dessus.

Je ne sais pas si Madame RHINAN veut ajouter quelque chose ou Monsieur CHRISTINE.

Monsieur Christian CHRISTINE (*Expert-comptable*)

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Le point soulevé sur les subventions est logique. Nous avons des années avec des manifestations tous les deux ans. Entre N-1 et N, on n'a pas toujours le même rapport pour le niveau des subventions. C'est une première chose.

Le Trésorier a répondu pour la subvention CFU qui était exceptionnelle mais quand on regarde de façon plus approfondie, on a un total subventions de 1 530 000 € en N-1 et 1 098 000 € en N. Même si on ne

tient pas compte de la subvention exceptionnelle CFU, on note une baisse des subventions entre les deux exercices.

Madame Jocelyne RHINAN (*Comptable*)

Bonjour tout le monde. Juste pour approfondir ce que vient de dire l'expert-comptable. Je réitère, la CFU c'était exceptionnel parce qu'on a dû organiser à la place d'Haïti les U14 de la CONCACAF. La CFU nous avait alloué cet argent pour l'organisation.

Concernant les subventions, cela a effectivement baissé mais Monsieur REMAN parlait de FIFA. Chaque année, on reçoit 268 000 € de FIFA Forward. Parce qu'il y avait le COVID, la FIFA nous a avancé en juin, à titre exceptionnel, la subvention ce qui fait que dans les comptes de subvention, vous retrouvez une double subvention de FIFA mais parallèlement, si vous regardez les fonds dédiés, cette subvention a été reprise en fonds dédiés c'est-à-dire que la subvention est reçue mais la subvention n'a pas été utilisée sur l'exercice, cela a été réaffecté en fonds dédiés, c'est-à-dire que ce sont des fonds dédiés sur des actions.

Ces actions sont réalisées postérieurement à la date d'arrêté des comptes. Il faut revoir le compte de fonds dédiés. Vous allez voir que la subvention FIFA est dedans. Mais la subvention FIFA est à 411 000 € par rapport à cela parce que cela a été prescrit et autorisé avant la date de clôture de l'exercice.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

C'était pour la première question. La deuxième, Madame RHINAN a commencé à l'aborder avec la réponse sur les fonds dédiés. C'était le pourcentage, Monsieur EUPHROSINE, que l'on a indiqué du poste « dépenses de personnel ». Je confirme qu'en 2020, le total est de 530 474 € contre 525 848 € l'année précédente. J'aurais aimé trouver un pourcentage encore moindre, plus favorable puisque tu annonces que c'est 20,85%, d'après tes calculs. Je redis le calcul des 26%. C'est le poste personnel, deuxième poste de dépenses de la Ligue, rapporté aux charges totales.

Madame Jocelyne RHINAN (*Comptable*)

Juste pour dire que Monsieur le Trésorier a dit que le poste du personnel représentait 26% du budget. C'est ce qu'il a dit tout à l'heure. Il y a eu une confusion sur l'histoire de 26% des charges de personnel ou 26% du budget. Le slide disait 26% du budget de la Ligue.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Monsieur l'expert-comptable veut ajouter quelque chose peut-être ?

Monsieur Christian CHRISTINE (*Expert-comptable*)

Avant de passer à la troisième question, entre les deux questions, j'ai noté une interrogation sur le résultat N-1 des 213 000 €. C'est revenu deux fois par rapport aux résultats de cet exercice. Je ne sais pas si j'ai bien compris les questions. On nous demande pourquoi on avait 213 000 € et pourquoi ne pas compenser – c'est presque cela – avec cet exercice.

L'excédent de l'année dernière a été affecté en report à nouveau. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice de l'activité de cette année. L'affectation, on va le retrouver en fonds propres.

Je vous dis rapidement ce que cela donne. Page 9, les fonds associatifs passent de 1 134 925 € à 1 073 992 €. Vous avez excédent ou déficit de l'exercice. L'année dernière on avait 213 418 € et ces 213 000 € passent en fonds. Cela vient alimenter les fonds de cette année en fonds propres. Mais cela ne viendra pas en compensation du résultat de l'année suivante.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

La troisième question c'est celle du RC Lorrain qui, un peu comme les précédentes, considérait qu'on pourrait ne pas faire paraître le déficit. Si on n'a pas bien compris ton interrogation, tu nous la préciseras.

Madame la Commissaire aux comptes l'a bien indiqué, nous n'avons pas souhaité reprendre les 190 000 € qui constitueraient une dette URSSAF dans nos produits. On aurait très bien pu le faire. La Commissaire aux comptes a souhaité avoir un maximum d'éléments nous permettant de valider cette opération. Nous l'avons suivie. Cela nous paraissait beaucoup plus prudent.

La deuxième chose, effectivement, Madame la Commissaire aux comptes l'avait rappelé qu'il fallait dans l'année, faire le nécessaire pour que ce montant, nous puissions en disposer normalement parce qu'elle est en dette et la récupérer en produit.

L'année qui est passée, il faut bien que vous compreniez. Deux raisons : la première, c'est une année compliquée, exceptionnelle, avec un contexte particulier. La deuxième raison, nous avons eu du mal à obtenir du service recouvrement de l'URSSAF les réponses que nous attendions. La procédure continue. Des courriers sont préparés par notre avocate, Maître TUROLLA qui a instruit toute notre procédure depuis ces dernières années.

Nous avons peut-être pris du temps, mais nous avons voulu faire bien les choses pour ne pas passer une écriture sur laquelle on pourrait être amené à revenir. Je pense que ce sont des règles de prudence qui nous ont conduit à garder en l'état cette opération et surtout, j'aurais aimé vous annoncer un excédent qui serait de 20 000 € et je dirais même plus. Mais on a voulu être transparent et présenter les choses telles qu'elles sont réellement.

Monsieur l'expert-comptable ou Madame RHINAN pour compléter.

Monsieur Christian CHRISTINE (*Expert-comptable*)

Je crois que c'est clair. Ce sont les règles de prudence qui nous conduisent à laisser toujours la dette dans les comptes. On fait de notre mieux pour bénéficier de cette annulation sur le prochain exercice.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

La dernière question c'est celle du Réal de Tartane qui portait sur les démissions avec la question : où sont inscrites dans nos comptes les sommes qui revenaient aux clubs ?

Madame Jocelyne RHINAN (*Comptable*)

Je ne vais pas rechercher les chiffres réels, mais il faut savoir que depuis trois ans, si vous regardez bien les bilans, vous allez voir que le poste de licences a doublé. Pourquoi ? je reprends pour ceux qui payaient auparavant. On payait une démission à 320 € pour la Ligue. Maintenant, par rapport à la formation, on a remis les licences de démission.

Je prends un exemple. Les licences de démission senior dans la période à 500 € et on rétrocède 250 € au club. Vous allez voir qu'il y a un poste de charges qui donne cette rétrocession aux clubs. C'est une rétrocession dans le compte de résultat. Rétrocession après dans le compte de bilan. Plusieurs clubs peuvent en témoigner. Quand on doit redonner aux clubs, cet argent, il y a des clubs qui ont déjà fait des crédits sur cet argent. Financièrement, on ne peut pas leur rétrocéder cette somme, on met en diminution de leur dette.

Monsieur SEJEAN a parlé de Lestrade. Je ne vais pas répondre à Monsieur SEJEAN pour Lestrade. Je souhaiterais que Lestrade réponde directement. Si Lestrade a reçu ou n'a pas reçu, si Lestrade a donné des chèques de caution parce que Messieurs les Présidents de clubs, quand vous donnez des chèques de caution, vérifiez bien que ce n'est pas encaissé sur vos relevés bancaires. Ce qui veut dire que vous n'avez pas payé. Ce qui veut dire que l'on a imputé parfois cet argent que l'on doit reverser aux clubs sur les dettes – je dirais plus les créances – de ces clubs à la Ligue.

Concernant les joueurs de la métropole, je laisserai Monsieur le Secrétaire Général répondre ou Monsieur le Président répondre à cette question. Merci.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Merci Madame RHINAN. Effectivement, c'est le point qu'a soulevé le Président du Réal de Tartane. A la marge, on a un certain nombre de changements de clubs entre des clubs Interligues et le dispositif prévoit que cette disposition liée à l'indemnisation de formations qui a été voté par l'Assemblée Générale, qui est en vigueur en interne, présente quelque chose qu'il faut corriger, c'est-à-dire que lorsqu'un club prend, en changement de club, un joueur qui vient de l'extérieur, la part qui normalement doit être versée au club en termes de préformation n'est pas versée au club d'origine.

A la marge, il y a un certain nombre de situations comme celle-là. Je suis d'accord avec toi, Président SEJEAN. Il y a un certain nombre de situations comme celle-là. On avait dit que l'on devrait appliquer l'ancien système lorsqu'il s'agit de joueurs venant de l'extérieur. Il faut que l'on se penche sur les situations. Je crois que l'Eveil des Trois-Ilets avait eu un souci aussi comme cela à un moment. Il faut que l'on se penche précisément sur cela, sur les quelques cas, pour que l'on puisse voir ce qui a été fait exactement.

C'est juste pour dire que ce sont des remarques qui nécessitent d'être analysées et qui peuvent se faire en dehors d'une assemblée générale. Il suffit d'appeler les services de la LFM, les dirigeants et voir ce qui se passe.

Je suis également obligé de te dire qu'il n'y a pas de vache à lait et qu'il n'y a pas non plus de crime.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Il y a l'Hirondelle qui veut intervenir, ensuite l'US Diamant, l'UJ Redoute. On va d'abord donner la parole à ceux qui ne se sont pas encore exprimés.

Mais avant de poursuivre et de donner la parole à Madame la Présidente de l'Hirondelle, je souhaite passer le micro à Madame la Commissaire aux comptes pour quelques précisions.

Madame Frédérique LORDINOT (*Commissaire aux comptes*)

Merci. Juste pour un complément. Je voulais simplement ajouter le fait que dans mon rapport il y a bien une observation relative à l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de l'exercice de la Ligue et postérieurement aussi à l'exercice, dans le rapport de gestion.

J'ajouterais également à nouveau que le Cabinet est contrôlé par le Haut-Commissariat aux comptes. Les rapports systématiquement de la Ligue de Football sont vérifiés sur la forme et sur le fond.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Madame la Commissaire aux comptes.
La parole à la Présidente de l'Hirondelle.

Madame Corinne NOEMI (*Présidente de l'A.S.C. Hirondelle*)

Bonjour à tous. J'aimerais savoir pourquoi depuis le départ de Monsieur BORRY, on ne reçoit plus en fin de saison, l'état des dettes des clubs c'est-à-dire que moi, en tant que Présidente de club, je ne sais pas ce que je dois en fin de saison. Lors de la nouvelle saison, quand on va se réaffilier, c'est à ce moment-là que l'on nous dit : « vous devez tant ».

C'est très difficile parce que nous avons des mutés, il y a un tableau qui est demandé pour ces fameuses rétrocessions. Après on nous dit que ce n'est pas encore fait, etc. On navigue dans le flou. On a quand même une petite gestion dans une association qui n'est pas simple.



En plus de cet état de dettes, il aurait été bien que l'on nous fournisse le livre clients pour nous permettre d'avoir une traçabilité pour savoir ce que l'on a versé à la Ligue en termes de cotisations pour les licences, ce que l'on a versé pour les amendes, etc.

Vous savez très bien qu'en fin de saison, des fois, le Président change, c'est quelqu'un d'autre, il faut que l'on ait quand même matière à laisser pour une éventuelle reprise et là on n'a rien du tout. On sait que lorsque l'on vient, on paie et on nous donne des reçus mais derrière il y a quand même le jeu d'écriture entre les démissions, la partie qui doit être reversée, etc. En réalité, après, on ne sait pas. C'est la surprise chaque fois, lors de la nouvelle saison.

J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas ce tel document.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci. On va vous répondre tout à l'heure.

La parole à l'US Diamantinoise.

Monsieur Alex BARTHELEMY (*Président de l'US Diamantinoise*)

Président, je m'adresse à vous. J'en avais déjà parlé de cette histoire de changement de club puisque cela pose un problème au niveau du club. Comme vous le savez au Diamant, on a pas mal de jeunes joueurs qui viennent de métropole qui arrivent au Diamant. Ces licences cela nous coûte très cher. Ces mêmes joueurs quand ils repartent, puisqu'il y a des gendarmes, des professeurs qui sont mutés, nous ne recevons rien du tout.

Il faudrait vraiment se pencher sur cette affaire pour voir comment on peut faire. Il faut trouver une solution parce qu'on dépense beaucoup. Maintenant, ce que j'essaie de faire, je vais prendre un exemple U15. Les parents viennent et quand ils me demandent pour la cotisation, pour un U15 je crois que c'est 300 €, je dis aux parents de payer les 300 € de mutation. Je dis aux parents : notre cotisation au Diamant c'est 80 €. Là je demande les 300€ carrément parce que je ne peux pas. S'ils me donnent 80 €, après j'ai encore 200 € à mettre. Il faudra vite trouver une solution parce que l'on ne peut pas continuer ainsi. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président.

L'UJ Redoute.

Monsieur Claude RAYMOND (*Président de l'UJ Redoute*)

Bonjour à toutes et à tous. Je voulais poser deux questions. La première c'est celle concernant la baisse des licences. Je crois que c'est un problème important et c'est une sensibilisation effectivement collective parce que cela veut dire que si nous n'y prenons garde c'est l'avenir même de notre football, de toute la formation, de toute la transmission. Est-ce que vous avez des explications si toutefois cette baisse continuait à se prolonger ?

J'aimerais poser une deuxième question. J'espère qu'elle n'est pas trop saugrenue. Concernant le patrimoine sur le plan matériel de la Ligue de Football de Martinique, est-ce que les locaux du Morne Tartenson appartiennent à la Ligue de Football ? Et si la Ligue de Football a des locaux, comment cela se passe pour la mise à disposition ? Est-ce qu'il y a des locations ?

Le fait de posséder un bien important, l'impact que cela pourrait avoir au niveau des institutions financières et des garanties qui pourraient être apportées à ces institutions financières et bien au-delà, la garantie de la pérennité même de la Ligue de Football de Martinique.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Très bien, Président. On va faire une première vague de réponses.

Je répons déjà sur les licences. Il n'y a pas de baisse de licenciés significative, Président. Dans le rapport d'activité, il y a un tableau qui vous montre la progression. Je vais l'afficher tout à l'heure mais on a perdu entre 2018-2019 et 2019-2020, 110 licenciés. On était à 10 956 en 2018-2019 et nous sommes à 10 854 cette année. Je peux t'affirmer qu'en 2012 on était à 9 550 licenciés.

On a dépassé la barre des 10 000. C'est une barre importante pour nous en termes de financements vis-à-vis de la Fédération et je peux t'assurer, tu verras la page 12 du rapport d'activité, les licences sont en constante augmentation et même cette année où nous avons connu cette situation sanitaire importante, je peux te dire qu'à l'heure où nous parlons, nous devons être à 8 950 licences.

C'est écrit aussi dans le rapport, nous sommes parmi les Ligues ayant le meilleur taux de croissance en matière de licences sur toutes les Ligues de France. Nous sommes en troisième position sur la saison 2019 et 2020 et nous étions en deuxième position lors de la saison 2018-2019. Ce sont des données qui sont dans le rapport de gestion et qui sont issues de Foot 2000.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Je veux juste faire une petite observation supplémentaire. C'est à mettre à l'actif des dirigeants de clubs, des éducateurs et le travail qui est fait et qui permet finalement de fidéliser et de capter peut-être, très certainement, d'autres acteurs. On prend l'exemple du Futsal où on a encore trop de double-licenciés mais progressivement, avec l'évolution du règlement, on aura des pratiques en exclusif. Cela devrait donner une forme de doping aux effectifs de licenciés.

Ce qu'il faut souligner aussi, c'est à l'actif du travail qui est fait dans les clubs, que l'on a paradoxalement une situation démographique que vous connaissez toutes et tous en Martinique. Cela veut dire que lorsqu'au niveau national, on se retrouve avec une situation de progression ou une moins forte baisse et que l'on est dans un territoire où on a de gros problèmes démographiques. Les problèmes démographiques, ce n'est pas seulement le fait que la population vieillit et que ceux qui vieillissent sont moins pratiquants mais c'est aussi la fuite des jeunes licenciés qui nourrissent les activités sportives structurées. Il faut le dire.

Il faut qu'on le dise et que l'on soit fier de cela. On limite la casse plus qu'en métropole où il n'y a pas ces problèmes démographiques ou peut-être dans les zones rurales il y a un problème aussi de fuite, mais où on a les problèmes d'infrastructure, les problèmes de financement des associations, etc.

Président, je sais que tu vis quelque chose en ce moment dans les quartiers. Il faut que les camarades le sachent. C'est compliqué dans certains quartiers (Fort-de-France, Lamentin, mais peut-être ailleurs). Les parents peut-être disent « on ne va plus déposer nos enfants là parce que c'est compliqué, ils ne sont pas en sécurité, etc. ». Parfois, on n'a même pas les réponses des autorités qui devraient nous accompagner mais qui elles-mêmes ont des difficultés à gérer ces affaires.

Il faut que l'on soit fier de cela et que l'on continue le boulot pour maintenir cette population de pratiquants malgré les difficultés qui nous frappent. Bravo à tout le monde.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On va commencer à répondre. Est-ce que l'on peut avoir le micro pour le premier vice-Président qui va répondre sur la question des mutations Interligues.

Monsieur Georges DUQUESNAY (*1^{er} vice-Président*)

Bonjour à tous. Je vais essayer de vous donner une réponse s'agissant des mutations Interligues. En octobre 2018, un club a fait observer que lorsqu'il y avait des mutations Interligues, il y avait un montant à payer pour le club en Martinique dans lequel figurait l'indemnité de club quitté. C'était après la première année où on avait appliqué cela. Le club quitté étant dans une autre Ligue ne percevait pas cette somme.



A l'issue de cette observation, lors d'une assemblée, en octobre, les Présidents et le Conseil de Ligue avaient acté le principe que dans une mutation Interligue, il n'y a pas à payer d'indemnités de changement de club par le club de Martinique. C'est acté.

Depuis cette date, il est effectivement remonté plusieurs anomalies concernant le paiement de ces changements de club, par les clubs. Le Réal Tartane en a fait part, l'US Diamantinoise en a fait part. On a déjà eu des discussions, Président BARTHELEMY. Il y a d'autres clubs, je ne vais pas les nommer, mais ils m'ont déjà interpellé directement.

Il appartient à la Ligue de Football de corriger cette somme trop perçue. Cela a été fait dans la plupart des cas. Il se pourrait que cela ait échappé à certains. Il n'y a pas de souci. Il faut faire la régularisation. Je sais que Madame RHINAN, à cette occasion, voit souvent les clubs après le bilan de tout cela pour leur dire : « Attention, vous m'avez facturé une mutation Interligue mais je n'ai pas été remboursée de la somme des indemnités de changement de club ». Il faut que cette somme soit remboursée.

Par contre, il appartiendra peut-être au nouveau Conseil de Ligue de trouver une autre procédure peut-être plus pratique pour éviter de faire ces contrôles, mais je confirme qu'il y a eu des anomalies de ce type et que la plupart du temps, les clubs m'appellent ou peut-être appellent la Ligue et essaient de corriger rapidement cette anomalie.

Normalement, le club n'a pas à payer l'indemnité de changement de club dès lors qu'il s'agit d'une mutation Interligue. C'est pour le côté explication sur cela.

S'agissant de cette décision d'appliquer des indemnités de formation. Ce projet qui a été validé par l'Assemblée générale, il y a quelques années, montre aujourd'hui que c'est un dispositif qui, dans la très grande majorité des clubs, est favorable aux clubs. Evidemment, il y a certains clubs qui ont des dépenses qui sont supérieures à leurs recettes en termes de changement de clubs. C'est vrai. C'est souvent le cas des clubs de R1. Je reste à la disposition de chaque club pour leur montrer leur tableau à savoir dépenses – si je peux parler comme cela – et recettes pour se rendre compte qu'avec ce système beaucoup de clubs sont dans une situation favorable et qu'un certain nombre de clubs, je le reconnais aussi, font plus de dépenses que d'autres, ont un projet sportif différent et cela peut se comprendre.

Deuxième point sur cette explication. Je reste aussi à la disposition des clubs pour faire le comparatif avec l'ancien système que vous avez connu pour la plupart - les nouveaux peut-être ne l'ont pas connu - pour montrer que malgré le fait que certains clubs dépensent plus qu'ils ne reçoivent, cette dépense est moindre si on avait appliqué l'ancien système. Très globalement, c'est un dispositif qui est favorable aux clubs y compris pour ceux qui font des dépenses supérieures à leurs recettes. Tous les tableaux sont à la disposition des clubs s'ils souhaitent les voir. J'ai cela depuis 2016, 2017 me semble-t-il, l'année où cela a été appliqué la première fois. Il faudrait vérifier. Je crois, de mémoire, que c'est cette année.

Je répète, pour la partie anomalies, en octobre 2018, nous avons acté le principe de corriger cela. Si certains clubs sont encore dans cette situation, il faut faire corriger et pour l'avenir, nous essaierons de trouver avec les clubs une procédure qui soit plus adaptée et éviter ce type de situation qui est peut-être désagréable pour le club.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

Sur le patrimoine, rapidement. Oui, Président, la Maison du Football appartient au football. Il y a un certain nombre de plaques sur l'édifice que vous pouvez consulter. La construction de ce bâtiment remonte à 1983, il me semble, qui avait été inauguré en présence d'un certain nombre de personnalités du monde du football national et international.

Ensuite, en 2003, il y a eu une extension qui a été réalisée grâce à un financement FIFA déjà à l'époque et également une subvention significative du Conseil Régional de l'époque. L'extension c'est un bâtiment qui avait vocation à l'époque d'être un centre de formation aux métiers du sport et du football.

Historiquement, il y a eu deux promotions - c'était sous la présidence d'Alain RAPON – de formation aux métiers du football et après, pour diverses raisons – raisons économiques, mais raisons également de marchés s'agissant des marchés de formation – cette belle initiative n'a pas pu continuer.

Oui, les comptables vont pouvoir vous donner la valeur actuelle de ce patrimoine. C'est une véritable richesse pour le football martiniquais. Il faut qu'on l'entretienne. Il faut qu'on soit au courant que cela nous coûte beaucoup d'argent parce que lorsque vous avez un patrimoine, il faut payer les taxes, il faut l'entretenir. Mais c'est également effectivement une garantie non négligeable, compte tenu de la valeur, par rapport aux établissements financiers et si jamais un jour, on était en grande difficulté, cela pourrait être utile.

Il faut savoir qu'à l'époque, il y a eu un projet de reconstruction de la Maison du football. Je peux vous le dire, j'ai été témoin de cela à l'époque. Avec la Ville de Fort-de-France on avait un projet de mise à disposition d'un foncier, sous forme d'un bail emphytéotique qui permettrait, avec une opération de vente du patrimoine de Tartenson accouplé à des financements de nos tutelles mais également avec un emprunt, de construire à la plaine de Dillon, un bâtiment qui regrouperait de nouveaux locaux pour la Ligue de Football, un centre d'hébergement à côté d'un terrain puisque le foncier prévoyait également un terrain qui pouvait accueillir un terrain synthétique. On avait même déjà trouvé des acquéreurs pour la vente de la Maison du football. Peut-être que c'est un projet qui pourrait revoir le jour parce que cela peut être intéressant d'avoir de nouveaux locaux peut-être plus grands, plus confortables avec un centre technique, un terrain à côté, etc.

Sur la valeur, je ne sais pas si on a les éléments.

Madame Jocelyne RHINAN (*Comptable*)

Il y a la valeur du terrain qui est à 360 000 € et on a la valeur de l'ensemble qui est à 1 484 694 €. Je parle du bâtiment et du terrain. C'est à la page 3 du bilan.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Les réponses ont été portées sur le patrimoine, sur la baisse des licences, sur les changements de clubs. Il y a une réponse qui n'a pas été donnée à Madame NOEMI sur le flou dans lequel parfois elle se trouve.

Effectivement, depuis deux ans, nous avons des difficultés à transmettre la situation des clubs au 30 juin pour diverses raisons. Nous avons pris depuis des dispositions pour que prochainement, tous les clubs soient destinataires de leur situation au 30 juin 2021.

Néanmoins, je dois ajouter que nous ne sommes pas dans le flou. Il y a toujours la possibilité de se rapprocher des services qui va donner une situation. Premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse, vous avez Footclubs qui vous donne la situation aussi. Il y a peut-être à voir avec le service informatique mais normalement toutes les opérations sont tracées et on peut très aisément savoir à l'instant T quelle est la situation du club au regard de ses obligations vis-à-vis de la Ligue. S'il y a une difficulté technique, on peut la regarder mais aujourd'hui, il y a des éléments qui existent.

Mais je confirme bien qu'au 30 juin 2021, vous serez destinataires de la situation de manière à ce que tout le relevé soit indiqué, tracé et que vous puissiez effectivement connaître votre situation vis-à-vis de la Ligue.

Madame RHINAN va apporter un complément.

Madame Jocelyne RHINAN (*Comptable*)

Je reprends ce que dit Monsieur le Trésorier. Effectivement, on a constaté que beaucoup de clubs n'arrivent pas à aller sur leur situation financière dans Footclubs. Il y a des clubs, quand j'ai omis un règlement, ils m'appellent tout de suite parce qu'ils sont tout le temps sur leur Footclubs dans la partie financière.

On a les éléments dans Footclubs et je prends rendez-vous avec l'ensemble des clubs, plus en fin de saison, mais dans l'exercice, je peux recevoir des clubs. C'est juste parfois pour des chèques impayés, des chèques de caution, un problème sur les mutés, les chèques de caution sur les mutés si on reverse ou on ne reverse pas.

Mais il me semble que je prends un rendez-vous avec la majorité des clubs mais sur des décisions plus propres à leur compte. Mais les écritures comptables que nous avons c'est dans Footclubs. Au même moment où on passe les licences, on passe les règlements de l'accueil, on a les écritures comptables.

En fin d'exercice, il y a d'autres écritures que l'on passe après avoir été transmis par le Secrétaire Général ou Monsieur le 1^{er} vice-Président, Monsieur DUQUESNAY, c'est concernant les sanctions de l'arbitrage ou s'il y a une décision du Comité d'annuler ceci ou cela ou le problème, comme le disait Monsieur DUQUESNAY, concernant les mutés Interligues.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Très bien, Madame RHINAN. Sur cette question posée par la Présidente de l'Hirondelle, il faut admettre que là-dessus, nous avons une insuffisance. Il faut le reconnaître. Premièrement.

Deuxièmement, il faut reconnaître aussi que nous devons porter l'information financière aux clubs. Vous avez parfaitement raison, Madame la Présidente. Au 30 juin, les clubs doivent avoir l'état de leur dette. C'est un principe sur lequel nous sommes d'accord. Il faudra que l'on s'améliore à ce sujet. Il faut le dire.

Le Président va apporter d'autres éléments à ce sujet. Mais il faut le reconnaître, nous devons porter l'information financière aux clubs. Une circularisation doit pouvoir s'opérer courant juillet entre le club et les services pour savoir si on est d'accord.

Président.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

A notre décharge puisqu'on reconnaît qu'il y a des efforts à faire, d'ailleurs dans le rapport de Madame la Commissaire aux comptes, on voit bien qu'il y a des recommandations sur l'utilisation des outils, sur la modernisation d'un certain nombre de procédures. A notre décharge. Mais quand je dis « notre », c'est notre décharge à tous. Nous avons une croissance qui est quasiment exponentielle des recettes, des produits de Ligue. Nous sommes passés en moyenne de 1,3 million à 1,5 million, en fonction des années, à aujourd'hui peut-être un peu plus de 2 millions et dans le prévisionnel que l'on va vous présenter, on risque d'atteindre les 3 millions d'euros de budget avec une administration qui n'a pas bougé, notamment sur le plan de tout ce qui est ressources comptables, financières.

C'est ensemble que l'on va essayer d'absorber cette croissance qui est exponentielle. L'institution s'enrichit. Elle s'est enrichie en peu de temps avec des dotations qui sont importantes qui nécessitent une gestion qui est particulièrement complexe.

Madame la Commissaire aux comptes nous a fait une remarque sur la question ne serait-ce que des conversions. Nous recevons des sommes en dollar qu'il faut convertir en euro. Mais ce n'est pas seulement cela, ceci est relativement simple, mais quand il y a tous les justificatifs à faire remonter et inversement, à convertir des justificatifs en euro par rapport à des recettes de subventions qui ont été faites en dollar. Il y a toute cette complexité.

Nous-mêmes, nous avons mis en place un certain nombre de choses. Le dispositif de compensation des changements de clubs, c'est un dispositif qui est quand même complexe parce que derrière il y a des ajustements à faire. Ensemble, il faut que l'on aille vers la dématérialisation. On l'a dit, peut-être que nous n'avons pas suffisamment d'outils aujourd'hui. On ne les maîtrise pas suffisamment. Avec Fooclubs que l'on puisse incrémenter les choses. Je ne suis pas un spécialiste, mais que l'on puisse incrémenter les choses pour que le club puisse en vis-à-vis, regarder, et avoir l'information tout de suite. On va travailler sur cela.

J'en profite pour dire que nous avons chez nous, quand je dis « chez nous », dans le monde du football, un certain nombre de personnes qui sont qualifiées, qui peuvent apporter une aide. J'ai déjà sollicité des camarades - je préfère les appeler ainsi – des clubs qui ont cette expertise. On a proposé de mettre en place une commission spéciale ou une section de la commission financière, pour travailler sur cela pour nous aider à avancer ensemble.

Il y aura aussi à se prononcer, quel que soit le gouvernant qui va arriver, sur la question des ressources humaines en matière comptable et financière. Je pense que nous sommes arrivés à la limite de nos possibilités. Nous paierons 3 millions d'euros par an par saison avec ce qui arrive (Inser'Foot et le recrutement de 16 personnes) avec cette administration. On est comme une petite Fédération aujourd'hui avec des sujétions internationales c'est-à-dire que lorsque la CONCACAF vous appelle pour vous dire : « Vous avez mal fait cela, vous avez mal justifié tel et tel point ». C'est ce que l'on souhaite dire.

Juste une petite remarque pour embêter Monsieur MICHALON – je t'embête souvent – si j'ai bien compris, tu nous reproches d'avoir déclaré un déficit ? C'était pour bien comprendre. Mais je pense que les explications ont été données. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On ne va pas élargir le débat. L'Éclair a demandé la parole, ensuite Président EUPHROSINE. On va d'abord passer la parole au Président GERMÉ puisqu'il ne s'est pas encore exprimé.

Monsieur Patrick GERMÉ (*Président du Santana*)

Bonjour Président. Bonjour les délégués.

Ma question concerne les commissions d'appel. J'aurais aimé savoir comment cela fonctionne. A la fin de la saison, concernant l'arbitrage, nous avons été sanctionnés, punis de payer 956 €...

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Président, pour l'instant, on est sur la question financière.

Monsieur Patrick GERMÉ (*Président du Santana*)

Mais c'est financier.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On t'écoute si c'est financier.

Monsieur Patrick GERMÉ (*Président du Santana*)

Commission d'appel, 956 € réclamés au club dans le cadre de l'arbitrage. On se présente en appel. On fait une commission d'appel. On nous demande : « 956 €, vous les prenez où ? ». On dit que ce sont les subventions de la commune parce que 956 € ce n'est pas rien pour un petit club.

A ce jour, six mois après, on n'a toujours pas de réponse de la commission. Est-ce que cela veut dire que nous allons recevoir nos 956 € ? Vous avez décidé que nous avons raison, parce que normalement, on aurait déjà dû avoir une réponse, six mois après.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Si je comprends bien ta question. Tu es en train de nous dire que tu as fait appel d'une décision et que tu n'as pas encore reçu la réponse. C'est cela ? D'accord. Cela s'adresse au Secrétaire Général. Je vais vérifier cela, Président, pour toi.

On refait un tour de table et après, si vous en êtes d'accord...

Monsieur Patrick GERMÉ (*Président du Santana*)

Est-ce que l'on peut me dire comment fonctionnent les commissions d'appel ?

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On va te répondre, Président.

Sur le fonctionnement de la commission d'appel, on va te répondre plus tard puisque nous sommes pour l'instant sur le point concernant les rapports financiers. Je garde ta question en réserve et je vais te répondre tout à l'heure.

Nous revenons sur l'ordre du jour. La question du rapport financier.
L'Eclair.

Monsieur Daniel REMAN (*Eclair de Rivière-Salée*)

Monsieur le Trésorier, Monsieur l'expert-comptable, juste une question et une précision. Je reviens sur les subventions. Je suis têtue. Il y a un point que vous avez oublié. La subvention de la CONCACAF était exceptionnelle aussi en 2019 dans la mesure où elle a augmenté. Cette subvention a pratiquement doublé, dans la mesure où il y avait des actions OCP⁴ qui ont été menées. Cette année, comme il n'y avait pas d'actions OCP, cette subvention est revenue à la normale. Une des raisons principales qui fait que le montant de la subvention a diminué. C'est comme la subvention de 187 000 €. C'est pour cela que je m'entête à dire que la subvention en elle-même n'a pas diminué.

Toujours concernant la CONCACAF, c'est une précision que je demande. Il est porté qu'il y a une subvention OCP Honoraires 27 000 \$US c'est-à-dire 22 000 € qui ont été alloués au Président. Est-ce que je peux avoir des précisions ? Est-ce que c'est le Président de la Ligue qui a touché 22 000 € ? C'est écrit sur le document, Président, c'est pourquoi je pose la question. Je pense qu'il faut tout savoir. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Bien sûr. Nous sommes là pour cela. On poursuit avec le Président de l'Étincelle et on va continuer avec le RC Lorrain et le Réal de Tartane.

Monsieur Ernest EUPHROSINE (*Président de l'Étincelle de Macouba*)

Je ne serai pas long. C'est simplement lorsque vous avez parlé du patrimoine, de la Maison du sport. La Maison du sport a été financée par un euro sur chaque billet pendant plus de dix ans. Est-ce que vous vous rappelez de cela ? Président, peut-être que certains n'ont pas vécu cette période. Cela a commencé depuis URSULET et cela s'est terminé un peu avec RAPON.

Nous, Présidents de clubs, nous sommes propriétaires de cette Maison. Eux, ont une délégation pour gérer pour nous, n'est-ce pas ? Je n'ai rien dit d'autre. C'est ce que j'avais à dire. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Bien sûr, Président, tu as raison. C'est vous les propriétaires. Pour te répondre de manière très rapide, le un euro solidarité avait été prélevé sur l'ensemble des clubs pour le fonctionnement de la Maison du football et pas pour l'investissement.

⁴ OCP : One CONCACAF Programme



Président du RC Lorrain.

Monsieur Robert MICHALON (*RC Lorrain*)

Je voudrais attirer l'attention sur les points d'exploitation. L'expert-comptable disait effectivement que le montant de l'excédent a été placé pour les fonds. C'est tout à fait normal, sauf qu'il a omis peut-être – je préfère dire que c'est une omission – de porter une information.

En matière fiscale, toute entreprise ou association a droit à une réserve légale pouvant aller de 5% à 15% voire même 30% selon les prévisions de l'année à venir.

Si nous avons une note excédentaire, tous nous savions que l'année COVID aurait été très difficile. Notre devoir serait de comprendre qu'il y a eu au moins cette réserve légale qui serait placée en exploitation pour permettre au moins aux clubs et à vous, les dirigeants, d'en amortir les coûts du déficit. Cela aurait été la bonne solution mais je préfère dire que c'est une omission. Cela arrive d'oublier. On n'entre pas dans tous les détails.

L'autre information que je voudrais porter vers la Commissaire aux comptes. C'est vrai que nous ne sommes pas en mode précipitation mais nous sommes toujours en mode information. Quand une information circule, cela nous permet de mieux comprendre le comportement que nous devons avoir pour l'avenir. Les 190 000 € qui sont considérés comme pénalités, lorsque les organismes sociaux en font la demande, nous savons qu'il y a deux parts. J'avais précisé l'année dernière qu'il y a une part réductible et une part irréductible.

La part irréductible porte toujours sur le montant des cotisations prélevées sur les salaires. Cela veut dire que lorsque nous versons une cotisation salariale, nous avons prélevé les taux de cotisation, ce qui devait être normalement versé. Les organismes sociaux n'ont pas à nous faire de faveur là-dessus. Par contre, la partie patronale peut être discutée. Cela veut dire que non seulement, on aura un engagement par définition pour les frais de poursuite et un aménagement pour pouvoir récupérer une partie de cette somme.

Je pense que je ne vais pas compter ou intégrer la totalité de la somme mais peut-être que nous aurons l'occasion, au moins de récupérer un tiers voire deux tiers de cette somme. Cela porterait un avantage à l'association de pouvoir réintégrer dans l'année civile.

Par contre, si effectivement, l'expert-comptable avait fait cette précision que c'est dans le courant de l'année civile, il faut savoir aussi que la comptabilité des organismes sociaux n'est pas ad vitam aeternam. Ils vous donnent un délai et le délai peut être raccourci. Nous ne connaissons pas non plus leur position, leur fonctionnement comptable. Nous ne savons pas leur déficit. Il serait important et rapide qu'on le fasse afin que l'année 2020-2021 soit quand même sur une position pour que l'exploitation soit un petit peu soutenue. Merci.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président.

Le Réal de Tartane.

Monsieur Yves -Marie SEJEAN (*Président du Réal de Tartane*)

Je reviens encore sur les mutations. Je pense qu'il faudrait – c'est mon avis personnel – tenir compte de la distanciation. Je m'explique. J'ai eu cinq cas comme celui-là. Des jeunes qui sont partis en stage. Huit mois. Il a fallu que je paie une démission. Je pense que si on tenait compte de la distanciation, comme auparavant lorsqu'on changeait de département, il n'y avait pas. Auparavant c'était cela.

Le déménagement se fait de métropole et yo ka vini an Matinik mais je dis que l'on ne devrait pas taxer quel que soit le département. C'est un cas de force majeure. Je ne vois pas pourquoi nou kèy péyé an démisyon parce que c'est une obligation de déménagement pour venir à la Martinique. Je prends le cas de la Martinique. C'est ce que j'avais à dire. Merci.



Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci Président. On va répondre. Un micro pour le vice-Président DUSQUESNAY s'il vous plait pour répondre sur cette question du Réal de Tartane.

Monsieur Georges DUQUESNAY (*1^{er} vice-Président*)

On est toujours dans le cadre d'une mutation Interligue et il y a une nouvelle notion que tu as apportée à savoir un joueur martiniquais qu'il soit jeune ou pas jeune qui quitte le sol martiniquais pour aller dans une autre ligue. Il reste très peu de temps et il revient à son club de départ. Si j'ai bien résumé, c'est à peu près cela, qu'il soit jeune ou pas jeune.

Deux choses que je voudrais mettre en clair. La démission n'existe plus. J'ai connu la démission mais cela n'existe plus. Maintenant cela s'appelle un droit de changement de club. Il n'y a pas d'acte de démission comme vous le faisiez avant (un petit carton jaune/orange). Le joueur démissionnait de son club et ensuite il faisait une demande sur un papier bleu. Pour ceux qui sont nouveaux, peut-être qu'ils ne connaissent pas mais beaucoup ont connu cela. C'est terminé. Cela n'existe plus depuis pas mal d'années déjà. Depuis l'avènement de Foot 2000, on parle de changement de club et donc de droits au changement de club.

Le montant des droits de changement de club est un montant qui est fixé par le Comité Directeur, le Conseil de Ligue et présenté aux mandants. Nous en avons déjà parlé. Ce montant des droits de changement de club, c'est un montant que va percevoir la Ligue de Football. Pour la partie indemnité de changement de club, l'indemnité c'est le supplément.

J'ai déjà évoqué le problème d'Interligue, je ne reviens pas dessus.

Président, tu es en train d'évoquer maintenant une situation liée à l'éloignement quand on change de club. Je pense qu'une commission pourra éventuellement, avec des présidents de clubs, se réunir, réfléchir et faire des propositions pour la prochaine assemblée. Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on revisite le processus de droits au changement de club. La partie indemnités étant pour moi, un deuxième volet. Le droit de changement de club, j'insiste, c'est la partie financière que perçoit la Ligue. C'est cela en gros qui est important à voir avec l'observation du Président SEJEAN, à savoir est-ce que l'on mettra une dose d'éloignement ?

Il a raison de le dire. Un jeune ou un moins jeune qui viendra de la métropole, de la Guadeloupe, de la Guyane et qui signera au Réal de Tartane, le Réal de Tartane va s'acquitter de ce droit de changement de club. C'est vrai. Quel que soit le club dont viendra ce joueur, le club de Martinique paiera ce droit de changement de club.

Il n'y a pas de souci, on pourra mettre en place une commission. Le nouveau Comité élu mettra en place une commission avec les présidents et j'espère que le Président SEJEAN pourra faire partie de cette commission pour faire les propositions là-dessus.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Merci vice-Président. Avant de poursuivre et de répondre, on va passer la parole à Madame la Commissaire aux comptes.

Madame Frédérique LORDINOT (*Commissaire aux comptes*)

J'ai été interpellée par Monsieur. Vous avez parlé de réserve légale. Vous avez parlé aussi des 190 000 €. Je crois que c'est important quand même de rappeler, je le rappelle à nouveau, que les comptes de la Ligue de Football ainsi que mes rapports sont systématiquement contrôlés par le Haut-Commissariat aux comptes.

La notion de réserve légale n'existe pas en association. C'est uniquement le droit des sociétés. Je crois qu'en Martinique, il faut laisser les spécialistes travailler très sereinement. Chaque personne est spécialiste de sa profession. Il faut laisser les spécialistes travailler.

Je me suis rapprochée d'une juriste parce que moi, je ne suis pas spécialiste en droit social. Il faut laisser ces spécialistes en droit social répondre. Je me suis rapprochée de Monsieur l'administrateur qui a géré le plan de continuation. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de dire si, de façon certaine, nous ne sommes pas redevables de cette dette. Je crois que si j'avais laissé passer cette écriture, vous seriez le premier à me le reprocher.

Je crois qu'il faut très sereinement et de façon très prudente, comme je l'ai toujours fait, depuis Alain RAPON. J'ai toujours fait en sorte que la Ligue de Football agisse avec une extrême prudence. C'est mon rôle de Commissaire aux comptes.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président*)

On aurait préféré vous présenter des comptes excédentaires.

Les 25 000 \$ d'honoraires du Président. Je suis vraiment content, ami Daniel REMAN, que tu poses de nouveau la question. Je l'avais moi-même évoqué lors de la dernière Assemblée Générale parce que j'avais demandé à Monsieur MICHALON qui était placé en sniper là-haut - je t'embête - s'il n'avait aucune observation à faire sur les 25 000 \$ d'honoraires du Président ou du Bureau du Président.

Ce qu'il faut savoir c'est que cette subvention a été mise en place par la CONCACAF à l'initiative du Président de la CONCACAF, Monsieur Victor MONTAGLIANI, en 2018. Le 1^{er} mars 2018 exactement. Pourquoi je me souviens de la date ? Parce que c'était la veille de la signature de la convention à la FIFA.

J'avais l'honneur, avec les autres présidents des Ligues de Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin mais également de Sint-Maarten et de Bonaire. Ces deux derniers ne sont pas FIFA mais sont membres à part entière de la CONCACAF. Nous avons été invités à dîner. Je vous raconte c'est pour que vous ayez toutes les informations parce que je suis très à l'aise, je suis même fier de cela. Nous avons été invités dans un restaurant à Zurich. Nous allions pour signer une convention qui allait enrichir nos Ligues de 300 000 \$ par an ad vitam aeternam. Il n'y a aucune limite à cette affaire.

Le soir, Victor MONTAGLIANI nous dit : « J'ai décidé de demander au Conseil de la CONCACAF – on a un membre, je ne sais pas s'il est là – d'attribuer aux 41 présidents des associations de la CONCACAF, une indemnité de 25 000 \$ parce que je considère que les dirigeants élus de la CONCACAF sont indemnisés – je n'ai pas les montants. Je considère que les présidents de fédérations, d'associations et de ligues fournissent un travail, ont une lourde responsabilité et je pense que c'est la moindre des choses qu'ils puissent disposer d'une reconnaissance financière par rapport à leur action ».

Le soir même avec Jean DARTRON, Président de la Ligue de Guadeloupe et Marcel BAFU, man di yo : « Wè bagay tala, sa key nou pozé dé pwoblèm » parce que ce n'est pas la logique, ce n'est pas la culture française et encore moins la culture martiniquaise d'avoir des dirigeants d'associations qui soient indemnisés ou qui soient rémunérés. Jean DARTRON di mwen : « Sa key pozé nou pwoblèm, nou key ni pwoblèm épi sa ». Nous avons décidé entre nous, de communiquer sur comment nous allions utiliser cet argent avec différentes hypothèses.

Je peux vous dire ce que le Président de la Guyane a fait avec cet argent. Il utilise une partie pour financer un centre de gestion annexe dans l'ouest. Vous savez que c'est compliqué en Guyane lé ou Cayenne pou jéré football-la à Saint-Laurent. Puis une partie, je peux vous le dire, c'est transparent, qu'il utilise en remboursement des congés sans solde qu'il prend pour aller dans des réunions internationales de représentation de la Ligue.



Le Président de la Guadeloupe, je ne sais pas s'il a continué dans ce sens. Il a proposé d'utiliser l'argent par rapport à l'indemnisation de deux ou trois dirigeants bénévoles qui sont à la retraite et qui sont très impliqués.

Nous, après discussion avec le Conseil de Ligue, parce qu'il y a eu des échanges : est-ce que l'on peut effectivement faire en sorte qu'il puisse y avoir une indemnisation, non pas du président mais d'un certain nombre de dirigeants qui consacrent une bonne partie de leur temps, y compris sur des choses liées à des moments où ils prennent des congés ou ils sont impactés par des choses, etc. ? Nous n'avons pas opté pour cela, nous avons opté pour l'utilisation de cet argent pour des besoins stricts de l'association Ligue de Football.

Madame RHINAN et l'expert-comptable vont pouvoir vous dire puisque l'on arrive à la troisième dotation, comment cet argent a été utilisé.

C'est pour dire que le Président que je suis encore pour quelques minutes, j'ai toujours été dans cette logique. Man pa ka pran ayen de rémunération, d'indemnités de la Ligue. Mèm pa téléphòn lan. 83 10 10. Quand il y a un problème, les amis, s'il y a un argent qui n'a pas été reversé, tu fais ce numéro. Nou ka twouvé an solusyon la mèm. Téléfòn-tala, c'est le téléphone personnel de Samuel PEREAU. Mes indemnités de déplacement, quand je viens tous les mercredis à la Ligue pour le Conseil ou tous les lundis aussi pour certaines commissions, je ne les perçois pas. Pa ni pwoblèm anlè sa. C'est pour que l'information soit claire, nette et je l'avais déjà donnée en partie dans cette Assemblée. Je crois que c'était important de le redire.

Par contre, lé i ni an entraîneur, Saint-Cyr BORDELAIS avec un joueur qui ont failli mourir au stade Louis ACHILLE - Monsieur Raymond MARIE-JOSEPH peut en témoigner - parce que la foudre est tombée sur le stade et que la foudre a touché Saint-Cyr BORDELAIS qui a des petits soucis de vision et un joueur, peut-être même deux autres joueurs. Au final, c'est PEREAU ki pé alé lajòl. Peut-être MARIE-JOSEPH aussi (*rires*) en tant que Président du Good Luck mais c'est PEREAU ka alé lajòl. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

En tout cas, merci Président. Merci aux délégués qui ont bien voulu poser toutes les questions et les demandes d'observation. Président GERMÉ, je termine sur ta question. Je verrai avec toi, je pense qu'il y a eu un oubli. On va vérifier cela.

Comment fonctionne une commission ? On verra cela tout à l'heure, si tu le veux bien.
Nous allons passer au vote concernant le bilan financier de l'exercice 2019-2020.

Résolution n°4

Nous vous proposons de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2019-2020.

On va passer au vote.

Y a-t-il des Délégués qui sont contre ? (*La Solidarité, le Réal de Tartane, le RC, Lorrain, Etincelle, Futsal Académie, l'Eclair, Excelsior*)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? (*Avenir FC, CS Bélinois, Anim Sport, Hirondelle*)

On est en train de faire le décompte. Le 1^{er} vice-Président va m'aider. On va afficher cela dans quelques instants.

Le temps qu'il donne les résultats, on peut passer au vote n°5 qui est l'affectation du résultat.

Résolution n°5 :

il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019-2020 au report à nouveau. C'est le vote qui sera soumis à votre approbation.

Y a-t-il des Délégués qui sont contre ? (*Etincelle, RC Lorrain, Réal de Tartane, Excelsior*)

Y a-t-il des Délégués qui s'abstiennent ? (*L'Eclair, FAM, Avenir FC, Anim'Sport, La Solidarité*)

Il faut quand même porter l'information aux délégués. Il faut savoir, concernant l'affectation du résultat, qu'on n'a pas d'autres choix d'un point de vue règlementaire, que de l'affecter au report à nouveau. C'est juste pour votre bonne information.

On va mettre le quorum à jour. Je reprends pour que l'on fasse les choses correctement.

Sont présents :

1. A.C Vert-Pré
2. A.S Morne des Esses
3. A.S.C Hirondelle
4. A.S.ET Basse-Pointe
5. Aiglon le Lamentin
6. Anses d'Arlet Football Club
7. Assaut de Saint-Pierre
8. Club Colonial
9. Club Franciscain
10. C.S.C Carbet
11. C.O D.S.T.
12. C.O Trénelle
13. C.S Belimois
14. C.S Case-Pilote
15. C.S Vauclinois
16. Eclair de Rivière-Salée
17. Effort du Morne-Vert
18. Emulation
19. Espoir de Sainte-Luce
20. Etendard de Bellefontaine
21. Etincelle
22. Eveil des Trois Ilets
23. Excelsior
24. F.C Schœlcher
25. FEP Monésie
26. Golden Lion
27. Golden Star
28. Good Luck
29. Gri-Gri
30. J.S Marigot
31. L'Intrépide Club
32. New Club
33. New Star
34. Olympique du Marin
35. Océanic Club du Lorrain
36. R.C Saint-Joseph

37. Réveil sportif
38. S.C.A Eudorcait Fourniols
39. Samaritaine
40. Santana
41. Solidarité
42. Sporting
43. Stade spiritain
44. UJ Monnerot
45. U.J Redoute
46. U.S Diamantinoise
47. U.S Riveraine
48. U.S Robert
49. U.S Lorrinoise
50. Avenir FC
51. Anim'Sport
52. COTRAM BTP
53. FC Aéroport Martinique Aimé CESAIRE
54. Futsal Académie Martinique
55. MJC Floréal-Gladiators

Y a-t-il des Délégués que je n'ai pas appelés ? Renaissance. C'est signé ?
Oui, le Réal de Tartane est présent. Il n'y a pas de problème. Je l'ai cité.
Nous avons un total de voix aujourd'hui de 324.

Voici le résultat du vote concernant la résolution n°4 : **l'approbation des comptes annuels.**

Pour	282 voix
Contre	33 voix
Abstention	09 voix
Total	324 voix

➤ **Les comptes annuels de l'exercice 2019/2020 sont adoptés à la majorité des membres présents**

Voici le résultat du vote de la résolution n°5 concernant **l'affectation du résultat.**

Pour	287 voix
Contre	21 voix
Abstention	16 voix
Total	324 voix

➤ **A la majorité, les membres présents décident d'affecter le résultat de l'exercice 2019/2020 au report à nouveau**

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs.
Nous passons au point suivant. Il s'agit de la présentation du Budget modificatif 2020-2021.

Monsieur le Trésorier, vous avez la parole.

8. Présentation du Budget modificatif 2020-2021

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

(*Incident technique*) On a un problème avec la clé USB.

Ce que je vous propose, vous avez eu les budgets qu'on vous a soumis. On a transmis les budgets lors de la transmission de la convocation. S'il n'y a pas d'observation, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des demandes d'observation sur les budgets ou pas ?

S'il n'y a pas d'observation, on rappelle le montant total et on soumet à votre approbation ces éléments.

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Montant total du budget modifié 2020-2021, vous avez compris qu'il y a une nécessité d'ajuster. En recettes : 2 114 750 € et en dépenses : 2 114 750 €. On vous soumet un budget modifié équilibré.

9. Présentation du Budget 2021-2022

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Concernant le 2022, le Président l'a dit tout à l'heure, il y a une augmentation sensible. On passerait en dépenses à 3 003 287 € et équilibré en recettes à 3 003 000 €. Vous avez, dans le dossier, les explications sur l'augmentation.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Très bien. On soumet à votre approbation le Budget modificatif 2020-2021.

Pourquoi il y a eu cette modification ? Il y a eu l'intégration du projet Inser'foot. C'est cela ?

Monsieur Alex ULLINDAH (*Trésorier Général*)

Oui et une partie de la campagne des Matinino.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

On passe au vote. C'est la

Résolution n°6.

Il vous est demandé d'approuver le budget modificatif 2020/2021

Qui s'abstient sur le vote du Budget modificatif 2020-2021 ? (*FAM, Etincelle, RC Lorrain, Solidarité, Hirondelle, CS Bélinois, Excelsior, Réal de Tartane*)

Qui vote contre ? Zéro (0)

On va faire le calcul et on vous donne le résultat tout à l'heure.

On passe au point suivant.

Résolution n°7 :

Approbation du Budget 2021-2022.

Qui vote contre le Budget 2021-2022 ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? (*FAM*)

➤ **Le Budget 2021-2022 est adopté à la majorité moins TROIS (3) voix.**



Georges DUQUESNAY fait le décompte de l'autre vote et on va vous donner le détail du vote n°6 concernant le Budget modificatif 2020-2021.

Il y avait un point 10 inscrit à l'ordre du jour qui était le bilan de la mandature. On va vous demander de passer là-dessus, sauf si vous souhaitez qu'on le fasse, puisque l'on vous a transmis un certain nombre d'éléments que vous avez reçus.

On va passer maintenant au point 11. Mais avant de passer au point 11, un petit rappel règlementaire puisque le point 11 concerne l'élection des membres du Conseil de Ligue.

On vient de refaire, à l'instant, un contrôle du quorum, mais nous allons encore le refaire puisqu'il faut que l'on s'assure bien que sur ce point, nous ayons le quorum requis. Je vous rappelle que le quorum statutaire est de 32 clubs représentant 134 voix. Aujourd'hui, nous avons 61 clubs présents représentant 324 voix.

Je refais une dernière fois l'appel et une fois que nous aurons fait l'appel, nous allons passer la main à la Commission de surveillance des opérations électorales qui va gérer tout le processus électoral et les membres du Conseil de Ligue vont se retirer, en sachant qu'il a bien été précisé qu'un membre du Conseil de Ligue apportera une assistance technico-administrative à la commission. Ce membre n'est pas candidat sur la liste PEREAU. Il s'agit de Fred MIRAM MARTHE-ROSE qui pourra vous assister.

Je refais une dernière fois l'appel et ensuite je passe la main à Monsieur le Président.
Sont présents :

1. A.C Vert-Pré
2. A.S Morne des Esses
3. A.S.C Hirondelle
4. A.S.ET Basse-Pointe
5. Aiglon le Lamentin
6. Anses d'Arlet Football Club
7. Assaut de Saint-Pierre
8. Club Colonial
9. Club Franciscain
10. C.S.C Carbet
11. C.O D.S.T.
12. C.O Trénelles
13. C.S Bélinois
14. C.S Case-Pilote
15. C.S Vauclinois
16. Eclair de Rivière-Salée
17. Effort du Morne-Vert
18. Emulation
19. Espoir de Sainte-Luce
20. Etendard de Bellefontaine
21. Etincelle
22. Eveil des Trois Ilets
23. Excelsior
24. F.C Schœlcher
25. FEP Monésie
26. Golden Lion
27. Golden Star
28. Good Luck
29. Gri-Gri Pilotin
30. J.S Marigot

31. L'Intrépide Club
32. New Club
33. New Star
34. Olympique du Marin
35. Océanic Club du Lorrain
36. Réal de Tartane
37. R.C Rivière Pilote
38. R.C Saint-Joseph
39. Renaissance Football Club
40. Réveil sportif
41. ASCEF
42. Samaritaine
43. Santana
44. Solidarité
45. SPORTING Club Lamentinois
46. Stade spiritain
47. UJ Monnérot
48. U.J Redoute
49. U.S Diamantinoise
50. U.S Riveraine
51. U.S Robert
52. U.S Lorinnoise
53. Avenir FC
54. Anim 'Sport
55. COTRAM BTP
56. FC Aéroport Martinique Aimé CESAIRE
57. Futsal Académie Martinique
58. Melting Pot
59. MJC Floréal-Gladiators
60. Reds Futsal
61. SPORTING Futsal

61 clubs sont présents qui représentent un total de 324 voix, Monsieur le Président de la CSOE. Nous avons le quorum requis pour délibérer sur ce point 12 de l'ordre du jour.

Mais avant, je vous donne le résultat sur le vote de la résolution n°6 concernant le budget modificatif 2020-2021.

Pour	293 voix
Contre	0 voix
Abstention	31 voix
Total	324 voix

➤ **Le Budget modificatif 2020-2021 est adopté à la majorité des membres présents**

Merci Mesdames et Messieurs.

(Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE prend la présidence de la séance)

Monsieur Fred MIRAM-MARTHE-ROSE *(Président de séance)*

Je demande aux membres de la Commission de surveillance et de contrôle de bien vouloir me rejoindre.

Monsieur le Président.

11. Election du Conseil de Ligue

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Chers délégués, nous allons, comme le Président l'a annoncé, poursuivre par le dernier point de l'ordre du jour qui concerne l'élections du Conseil de Ligue.

Nous sommes maintenant en format Assemblée électorale. Je suis entouré des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales conformément au règlement, présidée par Monsieur Clément MARIE, Président du CTOSMA.

La commission se compose des membres suivants que je laisse le Président présenter rapidement.

Monsieur Clément MARIE (*Président de la CSOE*)

A ma droite, Alex VOYER, Secrétaire Général du CTOSMA. A ma gauche, Alain DEDE, ancien Président du CTOSMA. Dominique PHILEMONT-MONTOUT, Président de club (Assau). Monsieur Éric PRIVAT que l'on ne présente plus qui est naturellement chargé du sport à la DJSCS.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Merci. Les élections vont se dérouler conformément aux textes.

L'élection doit se faire obligatoirement par un vote à bulletin secret. Pour cela nous avons deux possibilités : soit le vote électronique qui nous ferait gagner énormément de temps pour le dépouillement ou un vote à bulletin secret.

Nous allons faire un essai technique du vote électronique. Il faut savoir que s'il y a un délégué en incapacité de voter, on va passer forcément en mode bulletin. C'est prévu.

Je demande au technicien s'il est prêt pour faire un test.

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Tout à fait. Je vous remercie de me donner la parole au sein de votre assemblée. Je vais accompagner les Présidents de clubs en tout cas, leur fournir l'information nécessaire pour pouvoir utiliser le système de vote électronique.

La première information est évidemment le mail que vous avez reçu. Ce mail est très important puisqu'il contient votre clé d'émargement ainsi que le lien qui vous permet de vous connecter à la plateforme de vote.

Retenez bien votre clé d'émargement parce qu'il y a quelques clubs qui sont bien connectés mais qui n'ont pas émargés. Cliquez sur le lien de votre assemblée générale c'est-à-dire « Assemblée Générale de la Ligue de Martinique de Football ». Pour les quelques clubs qui ne l'ont pas encore fait, allez dans le menu « émargement », saisissez votre clé d'émargement et signez la feuille de présence.

Je répète pour les quelques clubs qui ne l'ont pas encore fait. Depuis votre mail, vous cliquez sur le lien de votre assemblée générale, vous allez dans le menu « émargement ». Vous renseignez votre clé d'émargement et vous signez la feuille de présence. C'est la première étape.

Comment émarger ? Il suffit simplement dans le menu « émargement » de renseigner votre clé d'émargement et ensuite vous cliquez sur « signer la feuille de présence ».

Il n'y a pas de visioconférence. Comment voter ? Dans un premier temps, nous allons faire un vote de test pour bien vérifier que vous pouvez voter efficacement avec ce système de vote.

Vous allez dans le menu « voter » et lorsque le vote sera déclaré ouvert, il vous suffira de faire votre choix : pour, contre ou abstention lorsqu'il y aura l'abstention.

Dès que le vote est clos, les résultats seront immédiatement disponibles. Ces résultats seront affichés sur le grand écran de la salle mais aussi vous pouvez les retrouver sur la plateforme de votes dans le menu « derniers résultats ».

Vous allez utiliser pour le test, le menu « voter » mais ensuite il faut aller dans le menu « vote et élection » pour élire votre Comité Directeur.

Je répète l'information la plus importante : si vous ne retrouvez pas votre écran, il suffit de repartir du mail, de cliquer sur le lien « Assemblée Générale de la Ligue de Martinique de Football » et ensuite d'aller soit dans le menu « voter » ou « vote et élection ». Mais je vais vous accompagner pour cela.

Je vais vous projeter la page de vote. Dans un premier temps, nous allons procéder à un vote de test.

Président, je ne sais pas si vous m'entendez ?

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Je vous entends, mais attendez le technicien...

Monsieur ANTONIN

Vous pouvez reprendre ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Je ne vous entends pas, Monsieur ANTONIN.

Monsieur ANTONIN

L'affiche de votre présentation n'était pas sur le grand écran. On n'a pas assisté au début de votre démonstration. Maintenant, c'est affiché sur le grand écran, tout le monde voit votre démonstration.

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

J'attends l'ouverture par le Président du vote.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Je déclare le vote ouvert.

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Le vote est ouvert. Vous voyez que trois clubs se sont exprimés. Nous allons vous donner le temps. Si vous êtes perdus, repartez du mail, cliquez sur le lien de l'assemblée générale, assurez-vous d'avoir élargé.

(Les délégués sont invités à participer à ce test de vote par voie électronique)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Nous invitons vraiment tout le monde à participer au test de façon à ce que nous puissions voir s'il y a des inconvénients. Là nous sommes à 30 bulletins, or nous sommes 62 clubs présents.

Monsieur BENNIS, ils votent comment les porteurs d'une procuration ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Ceux qui ont reçu un pouvoir, ils ont normalement deux cases. Une case intitulée « moi » et la case du club qui leur a donné mandat. Il faudra qu'ils cochent les deux cases s'ils souhaitent voter pour eux et leur mandant.

35 clubs se sont exprimés.

Les serveurs vous retournent un accusé de réception de votre vote.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Il y a une question. Est-ce que la personne qui vote a un retour confirmant son vote et le choix de son vote ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Absolument. Il suffit de faire votre choix et vous allez voir en bas de votre choix, vous avez la confirmation de votre vote.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Il y a 37 clubs qui ont voté. C'est cela ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Exactement.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Les autres, vous avez des problèmes techniques ? Cela ne passe pas ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Une information importante. Vous pouvez voter, corriger votre vote. Vous pouvez voter autant de fois que vous le souhaitez, seul le dernier vote sera pris en compte.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Monsieur BENNIS, une question. Si quelqu'un tente de voter deux fois, est-ce que le système l'en empêche ?

Monsieur Hamid BENNIS (*Société OOPN*)

Non, mais ce sera son dernier vote qui sera pris en compte.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

D'accord. Merci.

Nous sommes loin du compte : 39 clubs. Manifestement, il y a des délégués qui rencontrent des difficultés. Je n'entends pas, Président SEJEAN. Tu as un problème pour voter ?

En accord avec la commission, on annule le vote électronique et on passe au vote par bulletin. Monsieur BENNIS, on s'excuse. L'impossibilité ne vient pas de vous, mais il y a des délégués qui n'ont pas les moyens techniques qu'il faut pour satisfaire le vote. On vous remercie. On va passer au vote par bulletin.

Un peu de silence pour que l'on avance.

Président, juste quelques explications pour que tout le monde comprenne. On va distribuer à chacun de délégués, une enveloppe. Dans l'enveloppe n°8 qui correspond à cette élection, il y aura là-dedans, le nombre de bulletins totalisant le nombre de voix auxquelles vous avez droit.

Premier contrôle : ouvrez l'enveloppe et comptez le nombre de voix. Si votre club a dix voix vous devez avoir un total de bulletins de dix voix. Vous n'aurez pas un bulletin par nombre de voix. Pour garder le secret du vote, on a fait plusieurs bulletins.

Si vous avez dix voix, vous allez peut-être avoir un bulletin de 5 voix, deux bulletins de 2 voix et un bulletin de 1 voix. C'est pour que l'on ne puisse pas reconnaître l'identité de celui qui a voté.

On va vous appeler et vous allez venir chercher les enveloppes.

(A l'appel de son nom, chaque délégué est invité à venir récupérer une enveloppe contenant ses bulletins de votes)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

On n'a pas trouvé l'enveloppe de Case-Pilote. Océanic a eu son enveloppe ? Je ne les vois pas. Il n'est pas là, Océanic ? COTRAM a eu ?

Est-ce que tous les délégués ont eu leur enveloppe ? Sauf Case-Pilote. On est en train de préparer une enveloppe. COTRAM n'est pas là ?

Je repose la question : est-ce que tous les délégués ont eu leur enveloppe ?
Si oui, vous prenez uniquement l'enveloppe blanche n°8 dans laquelle vous trouvez deux bulletins : un bulletin pour et un bulletin contre. Au dos du bulletin est porté le nombre de bulletins de chaque club. Vérifiez si cela correspond.

Si vous écrivez sur les bulletins ou les bulletins sont déchirés, les bulletins ne sont pas comptabilisés. Une fois que vous avez fait votre choix (pour ou contre), vous glissez le bulletin dans l'enveloppe n°8 qui doit comporter un seul bulletin. Si vous mettez les deux, le vote sera nul.

Attendez, c'est quoi la question de PUJAR ?

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Il faut mettre le nombre de bulletins correspondant à ton nombre de voix.

Madame

Mesdames et Messieurs, pour plus de clarté, je vais vous donner le nombre de voix.

A.C Vert-Pré : 5 voix...

(Brouhaha)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Dernière précision. Vous avez autant de bulletins pour que de bulletins contre, dans l'enveloppe. Nous sommes d'accord ? Les bulletins pour et les bulletins contre totalisent le nombre de voix. Si vous êtes pour, vous mettez tous les bulletins pour. Si vous êtes contre, vous mettez tous les bulletins contre. D'accord ?

Vous vérifiez bien que le nombre de voix que vous avez eu correspond à votre nombre de voix. Nous sommes d'accord ?

(Brouhaha)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Attendez. J'ai expliqué pourquoi nous n'avons pas fait cela. Si vous prenez la liste, il y a un club qui a 14 voix par exemple. Il a le bulletin de 14 voix, on saura pour qui il a voté. Ce sont des recommandations du guide des élections qui demande d'éviter cela. Il n'y a rien de mal fait.

Madame Charlaïne MARIE-JEANNE rappelle le nombre de voix pour chaque club :

1. A.C Vert-Pré : 5 voix
2. A.S Morne des Esses : 6 voix
3. A.S.C Hirondelle : 3 voix
4. A.S.ET Basse-Pointe : 3 voix
5. Aiglon le Lamentin : 14 voix
6. Anses d'Arlet Football Club : 4 voix
7. Assaut de Saint-Pierre : 6 voix
8. Club Colonial : 9 voix
9. Club Franciscain : 11 voix
10. C.S.C Carbet : 4 voix
11. C.O D.S.T. : 5 voix
12. C.O Trénelles : 5 voix
13. C.S Belimois : 2 voix
14. C.S Case-Pilote : 7 voix
15. C.S Vauclinois : 5 voix
16. Eclair de Rivière-Salée : 7 voix
17. Effort du Morne-Vert : 2 voix
18. Emulation : 14 voix
19. Espoir de Sainte-Luce : 6 voix
20. Essor : 6 voix
21. Etendard de Bellefontaine : 5 voix
22. Etincelle : 3 voix
23. Eveil des Trois Ilets : 6 voix
24. Excelsior : 8 voix
25. F.C Schœlcher : 2 voix
26. FEP Monésie : 3 voix
27. Golden Lion : 10 voix
28. Golden Star : 12 voix
29. Good Luck : 8 voix
30. Gri-Gri Pilotin : 2 voix
31. J.S Marigot : 3 voix
32. L'Intrépide Club : 3 voix
33. New Club : 7 voix
34. New Star : 10 voix
35. Olympique du Marin : 5 voix
36. Réal de Tartane : 4 voix
37. Rapid Club : 6 voix
38. R.C Rivière Pilote : 10 voix
39. R.C Saint-Joseph : 8 voix
40. Renaissance Football Club : 2 voix
41. Réveil sportif : 7 voix
42. ASCEF: 2 voix
43. Samaritaine : 11 voix
44. Santana : 4 voix
45. Solidarité : 2 voix
46. SPORTING Club Lamentinois : 6 voix
47. Stade spiritain : 9 voix

48. UJ Monnérot : 6 voix
49. U.J Redoute : 7 voix
50. U.S Diamantinoise : 7 voix
51. U.S Riveraine : 3 voix
52. U.S Robert : 9 voix
53. U.S Lorinnoise : 1 voix
54. Avenir FC : 2 voix
55. Anim 'Sport : 2 voix
56. FC Aéroport Martinique Aimé CESAIRE : 1 voix
57. Futsal Académie Martinique : 3 voix
58. Melting Pot : 1 voix
59. MJC Floréal-Gladiators : 2 voix
60. Reds Futsal : 1 voix
61. SPORTING Futsal : 1 voix

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

On va vous appeler et vous passer déposer l'enveloppe blanche à l'intérieur de laquelle vous mettez vos bulletins de vote.

La règle veut que l'on donne un temps de parole limité à chaque tête de liste. Il y a une liste. Monsieur Samuel PEREAU, vous avez cinq minutes, pour vous exprimer.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président sortant, tête de liste « Mission 2024 »*)

Je demande l'autorisation à la Commission de présenter simplement le trombinoscope. C'est important. Tous les camarades qui sont sur la liste « Mission 2024 » ne sont pas présents. J'ai annoncé l'absence excusée de Monsieur Raymond ALGER qui est souffrant, Patrick PERCIN qui n'a pas pu également parce qu'il est en situation d'activité sportive toujours. Quelques-uns sont présents. Evidemment les sortants que vous connaissez. On ne va pas revenir sur les sortants.

Les nouveaux qui vont peut-être lever la main : Guy-Emile RADOM qui est du New Star qui nous rejoins, qui est chef d'exploitation dans le domaine de la sécurité. Madame Nicaise LAURENT qui est Trésorière du SPORTING Club Lamentinois qui est une assistante de gestion dans une société de la place. Monsieur Marcel PUJAR que l'on ne présente plus qui est Président du Racing Club de Rivière Pilote qui a peut-être déjà occupé toutes les fonctions dans le football martiniquais. Monsieur José GORON qui doit être à l'extérieur, que l'on ne présente plus, joueur encore en activité malgré sa jeunesse (*rires*). Pour les nouveaux, Monsieur Thierry CELESTINE qui doit être dans les parages. On est très contents qu'il ait pu nous rejoindre sur cette liste de candidats. C'est un expert-comptable qui a été l'un des plus jeunes experts-comptables, me semble-t-il, de la Martinique et qui est ancien jeune, ancien dirigeant du Réveil Sportif qui a un moment de sa vie professionnel, accompagné bénévolement la Ligue de Football dans la structuration des questions liées à la comptabilité et aux finances. Je pense que pour le reste des personnes, vous les connaissez puisque ce sont des personnes qui étaient déjà sortants.

Nous avons fait passer un certain nombre d'informations par des mini-vidéos. Vous avez les grandes lignes du projet mais également les grandes lignes du bilan puisqu'on est sortant. On est comptables de ce qui a pu se passer.

Je voulais juste souligner, parce que j'ai entendu qu'il n'y a rien de prévu pour le Futsal. Ce n'est pas vrai. Je me suis personnellement investi, dès le début de l'explosion de cette activité pour lui permettre d'avancer. Nous avons un peu repris les choses avec l'aide des clubs, avec l'aide de la commission et le football féminin également. On repart sur des actions qui vont permettre de « régénérer » la population Futsal en liaison

avec l'Education Nationale. On a des structures de préformation qui sont en train de se développer et en liaison avec notre Direction Technique Régionale qui est très active sur ces sujets. On va essayer d'avancer.

On sollicite vos suffrages pour que l'on puisse avancer et toujours dans l'intérêt supérieur du football. Merci.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Merci Monsieur PEREAU.

Nous passons au vote.

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

C'est prévu dans les textes.

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Non, il n'était pas candidat. Il était Président au moment où...

(Intervention hors micro – inaudible)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

S'il y avait quatre listes, les quatre seraient intervenus.

Nous continuons.

(Chaque délégué, à l'appel de son nom, est invité à venir déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet)

Madame Charlaïne MARIE-JEANNE *procède à l'appel nominal des délégués :*

- | | |
|--------------------------------|--------|
| 1. A.C Vert-Pré | a voté |
| 2. A.S Morne des Esses | a voté |
| 3. A.S.C Hirondelle | a voté |
| 4. A.S.ET Basse-Pointe | a voté |
| 5. Aiglon le Lamentin | a voté |
| 6. Anses d'Arlet Football Club | a voté |
| 7. Assaut de Saint-Pierre | a voté |
| 8. Club Colonial | a voté |
| 9. Club Franciscain | a voté |
| 10. C.S.C Carbet | a voté |
| 11. C.O D.S.T. | a voté |
| 12. C.O Trénelles | a voté |
| 13. C.S Belimois | a voté |
| 14. C.S Case-Pilote | a voté |
| 15. C.S Vauclinois | a voté |
| 16. Eclair | a voté |
| 17. Effort du Morne-Vert | a voté |
| 18. Emulation de Schœlcher | a voté |
| 19. Espoir de Sainte-Luce | a voté |
| 20. Essor Préchotin | a voté |
| 21. Etendard de Bellefontaine | a voté |
| 22. Etincelle de Macouba | a voté |

23. Eveil des Trois Ilets	a voté
24. Excelsior	a voté
25. F.C Schœlcher	a voté
26. FEP Monésie	a voté
27. Golden Lion de Saint-Joseph	a voté
28. Golden Star	a voté
29. Good Luck	a voté
30. Gri-Gri Pilotin	a voté
31. J.S Marigot	a voté
32. L'Intrépide	a voté
33. New Club Petit-Bourg Rivière Salée	a voté
34. New Star de Ducos	a voté
35. Olympique du Marin	a voté
36. Réal de Tartane	a voté
37. R.C. Lorrain	a voté
38. R.C Rivière Pilote	a voté
39. R.C Saint-Joseph	a voté
40. Renaissance de Sainte-Anne	a voté
41. Réveil sportif du Gros-Morne	a voté
42. ASCEF	a voté
43. Samaritaine	a voté
44. Santana Club de Sainte Anne	a voté
45. Solidarité de Lestrade	a voté
46. Sporting Club Lamentinois	a voté
47. Stade spiritain	a voté
48. UJ Monnerot	a voté
49. U.J Redoute	a voté
50. U.S Diamantinoise	a voté
51. U.S Riveraine	a voté
52. U.S Robert	a voté
53. U.S Lorrinoise	a voté
54. Avenir Football Club	a voté
55. Anim'Sport	a voté
56. FC Aéroport Martinique Aimé CESAIRE	a voté
57. Futsal Académie Martinique	a voté
58. Melting Pot	a voté
59. MJC Floréal-Gladiators	a voté
60. Reds Futsal	a voté
61. Sporting Futsal	a voté

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Est-ce que tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Je demande à quatre volontaires de venir pour assurer les fonctions de scrutateurs.

(Monsieur le Président de séance procède au décompte des enveloppes déposées dans l'urne)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

61 votants.

Madame Charline MARIE-JEANNE

Le compte est bon : 61.

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

328 voix pour 61 clubs votant.

Nous allons à présent ouvrir les enveloppes.

(Monsieur le Président de séance procède au dépouillement et au décompte des bulletins de vote)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Nous allons proclamer le résultat du vote.

Monsieur Clément MARIE (*Président de la CSOE*) *proclame les résultats du vote :*

Je vous informe que la liste qui est menée par la tête de liste, Samuel PEREAU, a été élue. Elle obtient :

Pour	247
Contre	67
Abstentions	05
Bulletins nuls	03
Enveloppe vide	01
Suffrages exprimés	322 voix

Ce qui fait 322 votants. Si on divise par deux plus un, cela fait 165.

La liste « MISSIONS 2024 » qui a obtenu 247 voix pour est élue, pour les quatre ans à venir, Samuel PEREAU est élu Président de la Ligue de Football de la Martinique.

➤ **La liste « Mission 2024 » est élue à la majorité des membres présents. Samuel PEREAU tête de liste est élu Président de la Ligue de Football de la Martinique.**

- 1. Samuel PEREAU : Président**
- 2. Georges DUQUESNAY : 1^{er} Vice-Président**
- 3. Marcel PUJAR : 2^{ième} Vice-Présidente**
- 4. Maurice VICTOIRE : 3^{ième} Vice-Président**
- 5. Raymond ALGER : 4^{ième} Vice-Présidente**
- 6. Jean-Claude VARRU : Secrétaire Général**
- 7. Alex ULLINDAH : Trésorier Général**
- 8. Pierrot NANDOR : Arbitre**
- 9. Patrick PERCIN : Educateur**
- 10. Maguy NATTES : Membre**
- 11. Jean-Luc MOSTOR : Membre**
- 12. Daniel VIGEE : Médecin**
- 13. Thierry CELESTINE : Membre**
- 14. Nicaise LAURENT : Membre**
- 15. Gaétan BASCOU : Membre**
- 16. José GORON : Membre**
- 17. Lionel DESROSES : Membre**
- 18. Stéphane CABRERA : Membre**
- 19. Guy-Emile RADOM : Membre**

(Applaudissements)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Je remercie les scrutateurs et les membres de la Commission qui nous ont aidés.
J'appelle tout de suite le Président PEREAU et son équipe pour la suite de l'ordre du jour.

(Applaudissements)

Monsieur Fred MIRAM MARTHE-ROSE (*Président de séance*)

Je demande aux délégués de ne pas partir puisqu'il y a encore un dernier point, c'est le vote des représentants pour l'Assemblée fédérale et les mots du Président.

Monsieur Samuel PEREAU (*Président nouvellement élu*)

Merci à toutes et à tous pour la bonne tenue de cette Assemblée Générale. Elle n'est pas terminée puisqu'il y a encore un point qui est important puisqu'il faut que vous puissiez désigner les deux personnes qui vont, au titre de titulaire et de suppléant, vous représenter et représenter la Ligue de Martinique aux Assemblées fédérales.

Je salue l'arrivée de Monsieur Louis BOUTRIN Conseiller Exécutif de la CTM qui, une fois de plus, nous fait l'honneur de nous accompagner et de nous rejoindre dans cette assemblée importante. Monsieur Louis BOUTRIN que l'on ne vous présente plus notamment pour ce qui concerne le sport. Il est Conseiller exécutif en charge des actions du sport. Je ne serai pas plus long. Un grand merci.

Il n'y avait pas d'adversaire. On est des acteurs du football et on essaie de faire des propositions et j'invite les camarades qui ont des propositions à faire. On a vu qu'il y a des sujets qui sont importants en termes de modernisation, d'utilisation des outils notamment sur le plan financier pour essayer de tendre vers une forme d'excellence, de bonne pratique notamment dans les aspects comptables et financiers.

Les amis qui sont élus autour de moi vont prendre leurs fonctions probablement sous quinzaine. C'est ce que prévoient les dispositions. Le Conseil de Ligue sortant aura à gérer les affaires courantes pendant une quinzaine de jours et jusqu'à l'installation, sans doute en début d'année 2021 du nouveau Conseil de Ligue.

Secrétaire Général, j'invite Monsieur BOUTRIN à venir. Il va prendre la parole pour nous dire un petit mot mais on termine avant que les Délégués ne partent pour que l'on puisse faire le dernier point de l'ordre du jour qui va prendre deux minutes.

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*)

Moins que cela, Président. Nous avons un dernier point. Le point n°12 à l'ordre du jour qui concerne l'élection des représentants à la Ligue de Football de Martinique aux Assemblées fédérales.

12. Election des représentant à la Ligue de Football de Martinique aux Assemblées fédérales

Monsieur Jean-Claude VARRU (*Secrétaire Général*) expose à l'assemblée,

La proposition qui est faite c'est de proposer comme membre titulaire le Président Samuel PEREAU et comme membre suppléant, le candidat élu, Georges DUQUESNAY qui est le 1^{er} vice-Président.

Nous soumettons à votre approbation **la désignation de ces deux membres pour la représentativité de la LFM aux assemblées fédérales.**

Y a-t-il des Délégués qui sont contre ? Zéro (0)

Y a-t-il des Délégués qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **La nomination de Monsieur PEREAU en qualité de membre titulaire et de Monsieur DUQUESNAY en qualité de membre suppléant est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Nous vous remercions.
Président, à toi la parole.

Monsieur Louis BOUTRIN (*Conseiller Exécutif en charge des Sports*)

Bonjour à tous. Soyez rassurés, je serai très bref.

Ce sont des mots de félicitation à toute la communauté sportive et singulièrement au monde du football aujourd'hui. J'espère qu'après cette année d'incertitude que nous avons eue avec cette pandémie du COVID, avec l'arrêt...

(*Incident technique*) Rassurez-vous ce n'est pas du sabotage parce que j'ai pratiquement que des amis dans la salle.

Je ferai une version excessivement courte. Féliciter toute l'équipe sortante qui est reconduite avec à sa tête le Président PEREAU.

Ce que l'on oublie malgré les divergences d'appréciation que l'on pourrait avoir, des visions qui ne sont pas toujours partagées, nous sommes au service de la jeunesse de ce pays, au service du football martiniquais et n'oubliez pas non plus que nous le faisons - je m'y associe, je suis issu du mouvement associatif et du mouvement sportif - bénévolement. Retenez cela. Il est 14 heures 15 et il y a des enfants, des femmes et des époux qui attendent, ce qui veut dire que l'on consacre le temps pour la collectivité. C'est inestimable au-delà des divergences que l'on pourrait avoir.

Mais je voudrais quand même porter une touche particulière parce que le football martiniquais cette année encore, a été la fierté de la Martinique à l'international. Sur ce point de vue, nous allons continuer au niveau de la CTM, non pas seulement un appui financier, mais un appui au niveau de toutes les instances, y compris au niveau de la FIFA pour que l'on puisse effectivement aujourd'hui, faire en sorte que la Ligue de Football soit full member de la FIFA.

On est en fin d'année. C'est le moment aussi de se projeter et c'est le moment d'oser et d'avoir l'audace de nos ambitions. J'espère que nous allons pouvoir ensemble et collectivement franchir cette étape.

En tout cas, Président, ou sav ki nou la épi'w é nou sav ki ou sé an bon kapitenn ou adan an bon bato. Je salue Alain DEDE, je salue le Président mais cela aurait été trop long de saluer tout le monde. Ce n'est pas facile mais c'est ensemble et solidairement que l'on va parvenir pour cette jeunesse et pour ce pays.

Mési an pil, mési an chay.

(*Applaudissements*)

Monsieur Samuel PEREAU (*Président nouvellement élu*)

Merci. Il y a un petit snacking comme on le dit. An ti anka pour pouvoir se restaurer un petit peu et faire la route.

Merci. Bonne fin de journée et prenez soin de vous.



*L'ordre du jour est épuisé.
Le Président lève la séance. Il est 14 heures 20.*

Le président

Samuel PEREAU

Ligue de Football de Martinique
2, rue Saint-John PERSE - Morne Tartenson
B.P. 307 - 97203 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél 0596 72 88 89 - Fax 0596 63 14 99
SIRET 314 291 717 0028 - APE 9312 Z
secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU